



Rapport de gestion
Deuxième trimestre terminé le 30 juin 2020

TABLE DES MATIÈRES

1. FAITS SAILLANTS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2020	1
2. PERSPECTIVES ET STRATÉGIE 2020.....	2
3. TENDANCES ÉCONOMIQUES CLÉS.....	3
4. EXPLORATION	4
5. RESSOURCES ET RÉSERVES MINÉRALES 2019.....	8
6. RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET OPÉRATIONS MINIÈRES.....	10
7. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SECTORIEL	13
8. AUTRES ÉLÉMENTS DE L'ÉTAT DU RÉSULTAT	16
9. RÉSULTAT GLOBAL.....	16
10. FLUX DE TRÉSORERIE	17
11. INSTRUMENTS FINANCIERS	19
12. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES.....	19
13. SITUATION FINANCIÈRE	20
14. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	21
15. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES.....	21
16. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE.....	22
17. LA MAISON DE COMMERCE : STRATÉGIE DE MISE EN MARCHÉ DE LA VENTE D'OR.....	22
18. BIENS MINIERS : QUATRE PERMIS D'EXPLORATION.....	24
19. RESPONSABILITÉ SOCIALE CORPORATIVE	26
20. RISQUES ET INCERTITUDES.....	33
21. CAPITAL-ACTIONS	42
22. CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	43
23. RÉSULTATS TRIMESTRIELS	44
24. MESURES NON CONFORMES AUX IFRS	46
25. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS ET INFORMATION CONTINUE	48
26. ÉNONCÉS PROSPECTIFS	48

RESSOURCES ROBEX INC. (« ROBEX » ou « la Société ») est une société minière canadienne menant des activités d'exploitation et d'exploration au Mali, en Afrique, dont les actions sont négociées au Canada à la Bourse de Croissance TSX (symbole : RBX) et en Allemagne à la Bourse de Francfort (Deutsche Borse AG, symbole : RB4). La Société exploite actuellement la mine de Nampala, au Mali, et est titulaire de quatre permis d'exploration, tous localisés au Mali, en Afrique de l'Ouest. La priorité stratégique de ROBEX consiste à maximiser la valeur pour ses actionnaires par la gestion de ses actifs existants et la recherche d'occasions de croissance stratégique.

Le présent rapport de gestion a pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre les activités de la Société, sa stratégie d'affaires et son rendement, ainsi que la façon dont elle gère le risque et les ressources en capital. Il a également pour but de montrer que la Société est un acteur citoyen et responsable engagé dans des actions aux effets durables. Ce rapport de gestion, daté du 24 août 2020, se veut un complément et un supplément à nos états financiers consolidés intermédiaires résumés (les « états financiers ») au 30 juin 2020. Nos états financiers et ce rapport de gestion sont destinés à fournir aux investisseurs une base raisonnable pour l'évaluation de notre résultat d'exploitation et de notre performance financière.

Nos états financiers ont été préparés selon des conventions comptables conformes aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toutes les valeurs monétaires figurant dans ce rapport de gestion sont exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs. Il convient de porter une attention particulière aux facteurs de risque qui sont exposés aux sections « Risques et incertitudes » et « Énoncés prospectifs » du présent document.

Les termes « nous », « notre », « la Société » ou « ROBEX » renvoient à RESSOURCES ROBEX INC. collectivement avec une, plusieurs ou l'ensemble de ses filiales, selon le cas.

1. FAITS SAILLANTS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2020

- ✎ Production d'or de 13 921 onces comparativement à 12 089 onces pour la même période de 2019, soit une progression de 15 %.
- ✎ Ventes d'or totalisant 15,7 millions \$ (6 500 onces) comparativement à 20,4 millions \$ (11 760 onces) pour la même période de 2019.
- ✎ Stocks de lingots d'or prêts à la vente au 30 juin 2020 de 7 831 onces ont été vendues au cours du troisième trimestre de 2020 pour un montant total d'environ 19,4 millions \$.
- ✎ Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires¹ de 0,6 million \$ ou 0,001 \$ par action¹ comparativement à 1 million \$ ou 0,002 \$ par action¹ pour la même période de 2019, incluant respectivement 6,8 millions \$ et 7,5 millions \$ d'amortissement des immobilisations.
- ✎ Coût comptant total¹ de 631 \$ par once vendue comparativement à 683 \$ par once vendue pour la même période de 2019, correspondant à une diminution de 8 %.
- ✎ Accroissement de la valeur qui revient aux actionnaires (valeur des capitaux propres) d'un montant de 4,5 millions \$ comparativement au 31 décembre 2019.
- ✎ Fonds de roulement positif de 15,3 millions \$ au 30 juin 2020 comparativement à un fonds de roulement positif de 10,3 millions \$ au 31 décembre 2019, correspondant à une amélioration de 5 millions \$.

¹ Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires, le résultat net ajusté par action et le coût comptant total sont des mesures financières non conformes aux IFRS pour lesquelles il n'existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Se reporter à la section « Mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport à la page 46.

2. PERSPECTIVES ET STRATÉGIE 2020¹

En 2020, nous nous concentrerons sur de nouveaux objectifs, car l'objectif principal de 2019, qui était de diminuer notre niveau d'endettement, a été atteint avec succès :

- 1) Augmenter les réserves et ressources par des travaux d'exploration intensifs sur le permis d'exploitation de Nampala² encadrés par notre département interne autonome et permanent sur le site minier de Nampala. Pour bien mener nos activités d'exploration, nous avons terminé, en février dernier, la construction d'une nouvelle carothèque de 700 m². La capacité de traitement des échantillons de notre laboratoire sur site est passée de 375 échantillons par jour à 500 échantillons par jour. Suite à la pandémie de COVID-19, nous avons pris du retard sur le programme de forage planifié. Nous nous organisons actuellement pour rattraper ce retard en passant de 3 foreuses opérationnelles qui travaillent jour et nuit à 6 foreuses d'ici la fin septembre.
- 2) Stabiliser la production quotidienne à la mine de Nampala entre 5 600 et 5 800 tonnes, notamment en augmentant la disponibilité des équipements, en rapprochant l'atelier mécanique de l'usine et en ajoutant quelques équipements complémentaires comme :
 - Une cuve à gasoil de 500 m³ pour augmenter l'autonomie de notre usine face aux événements imprévus ;
 - Une centrale de 3 groupes Caterpillar pour sécuriser notre production d'électricité, et ce, tout en intégrant de nouveaux automates. À ce jour, celle-ci est opérationnelle et sur les nouveaux automates. Il est prévu de migrer également les anciens groupes électrogènes sur les nouveaux automates pour gérer de façon optimale notre production d'électricité; et
 - Un circuit de concassage sur le circuit d'alimentation du broyeur pour lequel les commandes d'équipements ont été passées. Nous en sommes à sélectionner le fournisseur qui réalisera les travaux.

Nous conservons en 2020 notre objectif concernant la mise en place d'une centrale solaire afin de diminuer notre dépense énergétique à l'once et améliorer notre bilan carbone. Ce projet demande des efforts importants en termes de négociation avant de conclure une entente pour le futur.

	Objectifs pour 2020
Production d'or (onces)	> 51 100
Coût comptant total (par once vendue)	< 650 \$
Coût de maintien tout inclus (par once vendue)	< 1 000 \$
Exploration sur l'ensemble des permis (Nampala, Mininko et Kamasso)	171 990 mètres de forage

¹ Cette rubrique contient des énoncés prospectifs. Se reporter à la section « Énoncés prospectifs » à la page 48 du présent rapport pour de plus amples détails sur les énoncés prospectifs.

² Se reporter à la section « Exploration » du présent rapport à la page 4 pour de plus amples détails sur les travaux d'exploration prévus.

3. TENDANCES ÉCONOMIQUES CLÉS

Prix de l'or

Au cours du trimestre terminé le 30 juin 2020, le prix de l'or en dollars américains, mesuré selon le cours moyen de l'or fixé à Londres (*London Gold Fixing Price*), a fluctué d'un sommet de 1 783 USD à un prix plancher de 1 619 USD l'once (sommet de 2 478 CAD à un prix plancher de 2 262 CAD l'once). Le cours moyen de l'or sur le marché pour le deuxième trimestre de 2020 a été de 2 378 CAD l'once, comparativement à 1 765 CAD l'once pour la même période en 2019, ce qui représente une augmentation de 613 CAD.

(en dollars par once)	2020		2019	
	T2	T1	T2	T1
Cours moyen fixé à Londres USD	1 716	1 583	1 321	1 304
Cours moyen fixé à Londres CAD	2 378	2 130	1 765	1 732
Prix de vente moyen réalisé CAD	2 418	2 107	1 738	1 726

Pressions sur les coûts

Nous sommes, comme l'ensemble du secteur minier, grandement affectés par les pressions sur les coûts de mise en valeur et d'exploitation. Dans la mesure où nos activités consomment beaucoup d'énergie, la variation des prix du carburant peut avoir une incidence importante sur nos activités et donc, sur les résultats financiers correspondants. Il en est de même pour l'ensemble de nos produits chimiques tels que la chaux, le cyanure et le charbon.

Nous achetons notre carburant exclusivement auprès de la société Vivo Energy Mali en franc CFA, la devise locale du Mali, à un prix fixé par le directeur de l'Office malien des produits pétroliers (ONAP). Le prix moyen fixé par le directeur de l'ONAP était de 608 FCFA le litre (équivalent à 1,41 CAD), au cours du trimestre terminé le 30 juin 2020, comparativement à 633 FCFA le litre (équivalent à 1,45 CAD) pour la même période en 2019.

Devises

Nos activités d'exploitation et d'exploration minières sont menées en Afrique occidentale, au Mali. Par conséquent, une portion des coûts opérationnels et des dépenses d'investissement est libellée en devises étrangères, principalement en euros. Le FCFA est actuellement à un taux fixe de 655,957 FCFA pour 1 euro, et suit donc les fluctuations de l'euro.

Durant le trimestre terminé le 30 juin 2020, le dollar canadien a perdu du terrain par rapport à l'euro comparativement à la même période en 2019. Puisque la majorité de nos coûts sont libellés en devises étrangères autres que le dollar canadien, les fluctuations des taux de change ont eu un impact négatif sur notre coût de maintien tout inclus¹.

Les taux de change entre l'euro (EUR) et le dollar canadien (CAD) se présentent comme suit :

EUR / CAD	2020	2019
30 juin (clôture)	1,5305	1,4887
31 décembre (clôture)	---	1,4438
Deuxième trimestre (moyenne)	1,5256	1,5032

¹ Le coût de maintien tout inclus est une mesure financière non conforme aux IFRS pour laquelle il n'existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Se reporter à la section « Mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport à la page 46.

4. EXPLORATION

Préparation de l'avenir

L'exploration est, en principe, sous réserve des conséquences du COVID-19 et de la stabilité politique, un grand enjeu pour la Société pour les années 2020 et 2021. En effet, comme il a été exposé lors de la dernière assemblée des actionnaires, une société progresse par étapes qui se succèdent dans un ordre à respecter. Évidemment, ces étapes nécessitent, au préalable, de générer des liquidités importantes qui découlent de l'efficacité des opérations.

Depuis le redémarrage de l'usine de Nampala, la Société a vécu une période de consolidation de la production permettant en parallèle un désendettement maximal afin d'obtenir une autonomie financière. Ces objectifs étant pratiquement réalisés et les fonds étant disponibles, il est désormais venu le temps d'assurer un avenir à moyen long terme pour la Société avec un programme d'exploration ambitieux et en continu.

La production ayant atteint un certain niveau de maturité, la stratégie à court et moyen terme est désormais clairement orientée vers l'exploration pour augmenter les réserves et, par le fait même, prolonger la durée de vie de la mine de Nampala.

Il a donc été créé un département interne dédié à l'exploration, avec comme effets pratiques réalisés à ce jour :

- La construction d'une carothèque de 700 m² avec des bureaux dédiés ;
- La formation des géologues en charge de l'exploration ;
- L'achat de nouveaux logiciels, avec fusion de la base de données exploration et production pour améliorer la richesse de la base de travail pour les deux services ;
- L'augmentation de la capacité de traitement des échantillons sur site complété par un appui contractualisé avec deux laboratoires agréés à Bamako pour traiter l'énorme flux provenant de l'exploration ; et
- La mise en place d'un contrat long terme ambitieux avec un opérateur afin que celui-ci mette à notre disposition du matériel performant.

La Société s'est structuré pour être en mesure de faire, sur un rythme hebdomadaire, une évaluation de l'état des ressources mises à jour avec les échantillons reçus et validés chaque semaine par les différents laboratoires pour être en mesure d'adapter instantanément nos travaux de forage et ainsi optimiser nos efforts d'exploration.

Le département d'exploration est, à ce jour, pleinement opérationnel.

Budget important accordé en 2020

Pour les raisons qui précèdent, il a été décidé de budgéter un montant total de 13,8 millions \$ pour l'exploration répartis de la façon suivante :

- 10,5 millions \$ principalement affectés à des zones à proximité des installations actuelles de la mine de Nampala; et
- 3,3 millions \$ prévus pour l'ensemble de nos autres permis pour nous permettre de déterminer éventuellement le potentiel d'exploitation de nouveaux gîtes d'or.

Définition des zones ciblées du programme d'exploration 2020

Dans le cadre de la recherche de ressources additionnelles au gisement de Nampala, ROBEX a amorcé un programme significatif de 171 990 mètres de forage tout autour de la fosse sur le permis de Nampala et sur la partie nord du permis de Mininko.

Le programme est reparti sur huit zones cibles définies sur la base des données géophysiques, géochimiques et des résultats de forage et travaux antérieurs (voir la cartographie des zones à la page 7).

4. EXPLORATION – (SUITE)

Définition des zones ciblées du programme d'exploration 2020 – (suite)

1. La Zone Est (réf. : ZE1) :

Cette zone est située à 220 m à l'est de la fosse actuelle sur une aire de 1 600 m de long par 400 m de large. Elle est localisée sur une structure de résistivité géophysique parallèle à la structure de la fosse principale. Cette zone a fait l'objet de plusieurs campagnes de forage en 2005, 2012, 2017 et 2018. Ces programmes ont confirmé le potentiel minéralisé de la zone.

Quatre fosses exploitables ont été identifiées sur cette cible ; il se trouve que le nombre de forages effectués jusqu'à présent est insuffisant par rapport à la superficie de la zone pour faire une évaluation des ressources. Il s'agit donc de terminer le travail entamé.

Le présent programme sur cette cible est un programme de définition qui consiste à resserrer la maille à 25x50 m en quinconce pour une meilleure définition des contours minéralisés dans l'objectif d'avoir une fosse unique sur cette cible. Pour ce faire, 41 760 m de forages ont été planifiés. L'azimut 110N et un pendage -50° ont été choisis pour recouper la zone minéralisée perpendiculairement.

2. La Zone Est2 (réf. : ZE2) :

Cette zone est située à 150 m de la zone est et parallèle à cette dernière pour 2 000 m de long par 250 m de large. Cette structure fera l'objet de 16 650 m de forages pour confirmer l'absence de minéralisation de l'or (condamnation) dans cette zone afin d'utiliser cette surface pour le stockage de minerai stérile.

3. La Zone Sud (réf. : ZS1) :

Adjacente à l'extension sud de la fosse principale, cette zone est située sur la même structure de résistivité que la fosse actuelle. Son aire est de 1 000 m de long par 250 m de large. Cette zone a été forée lors des campagnes précédentes et a dégagé des zones minéralisées.

L'objet de la présente campagne de 14 400 m de forages est de resserrer la maille à 50x50 m pour pouvoir prolonger la fosse.

4. La Zone Ouest (réf. : ZW1) :

Adjacente à la fosse actuelle, cette zone est située sur l'extension ouest de la structure de résistivité de la fosse principale. Cette zone a une longueur de 750 m sur 280 m de largeur. Cette zone a été forée lors des campagnes précédentes.

Le présent programme a pour objet de resserrer la maille à 25x50 m pour une meilleure définition des contours minéralisés. Pour ce faire, 19 080 m de forages ont été planifiés.

5. La Zone Cellule 5 (réf. : C5) :

Cette zone sera le futur lieu de dépôt des résidus provenant des pulpes de rejet de l'usine.

Le présent programme est un programme dit « de condamnation » ; il a été initié pour éviter de déposer nos rejets sur une zone potentiellement minéralisée. Pour ce faire, 21 870 m de forages ont été planifiés.

4. EXPLORATION – (SUITE)

Définition des zones ciblées du programme d'exploration 2020 – (suite)

6. La Zone Nord-Ouest (réf. : ZN1) :

Cette zone est située sur le prolongement nord de la fosse principale.

Le présent programme a pour objet de tester le prolongement de cette structure et de dégager son potentiel de minéralisation de l'or. Cette zone a une longueur de 1 750 m sur 500 m de largeur. Pour ce faire, 19 080 m de forages ont été planifiés.

7. La Zone Nord (réf. : ZN2) :

Cette zone est située sur le prolongement nord de la zone Est.

Le présent programme a pour objet de tester le prolongement de cette structure et de dégager son potentiel de minéralisation de l'or. Cette zone a une longueur de 2 000 m sur 400 m de largeur. Pour ce faire, 19 440 m de forages ont été planifiés.

8. La Zone Nord-Est (réf. : ZN3) :

Cette zone est située sur le prolongement nord de la zone Est2.

Le présent programme a pour objet de tester le prolongement de cette structure et de dégager son potentiel de minéralisation de l'or. Cette zone a une longueur de 1 800 m sur 500 m de largeur. Pour ce faire, 19 710 m de forages ont été planifiés.

Avancement du programme d'exploration 2020

Le programme d'exploration 2020 a commencé par des zones se situant autour de la fosse principale de Nampala. Le dispositif d'exploration s'est mis en place le 5 février avec une première foreuse, puis avec l'ajout le 14 février d'une deuxième foreuse et le 20 mars d'une troisième foreuse.

Suite à la situation exceptionnelle et provisoire liée à la crise du COVID-19, nous avons pris les moyens pour rattraper progressivement le retard par la mise en opération de 6 foreuses dès la fin de la saison des pluies au Mali.

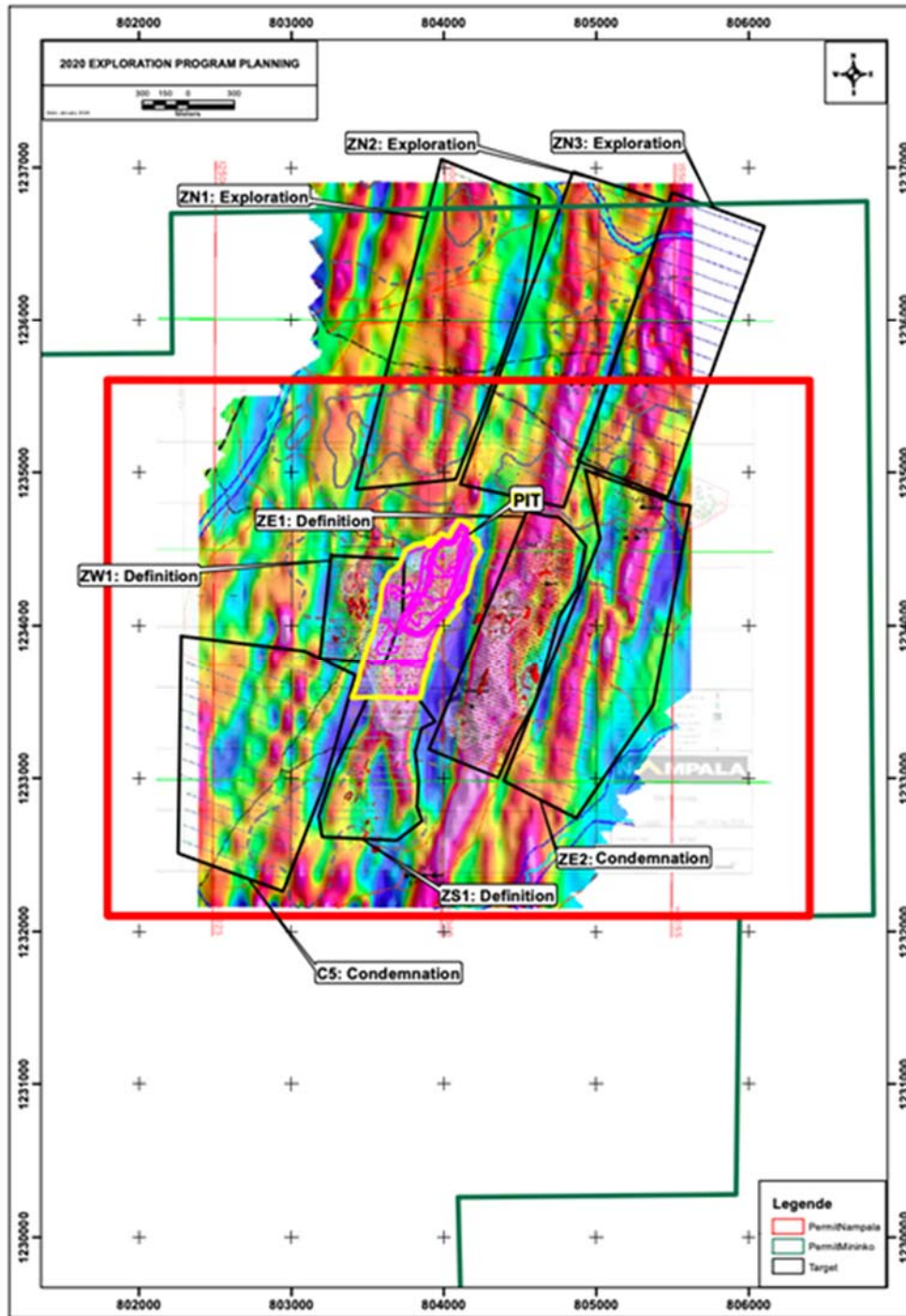
Ceci étant dit, les premiers résultats intermédiaires du nouveau programme d'exploration 2020 à Nampala (Mali) apportent des informations prometteuses. Deux des 8 zones cibles ont jusqu'à présent été travaillées :

- 1) Zone ZE1 : C'est une campagne de définition, débutée par le nord, où la minéralisation attendue a bien été interceptée et nous permet de relier les zones nord-sud ainsi que d'envisager l'ouverture d'une nouvelle fosse. La densité de forage réalisée est suffisante pour éventuellement confirmer des ressources complémentaires. Au 14 août 2020, 27 058 m ont été forés.
- 2) Zone ZE2 : Cette zone a été forée pour confirmer l'absence de minéralisation (condamnation) et ainsi utiliser cette surface pour le stockage du minerai stérile et, par le fait même, réduire considérablement la distance à parcourir par les camions utilisés pour l'exploitation de l'extension au sud de la fosse principale de Nampala et l'exploitation de cette nouvelle fosse.

Dans les prochaines semaines, la Société sera amenée à communiquer les résultats de forage de la zone ZE1 pour lesquels l'analyse sera bientôt complétée.

4. EXPLORATION – (SUITE)

CARTOGRAPHIE DES ZONES CIBLÉES



5. RESSOURCES ET RÉSERVES MINÉRALES 2019

Tableau 1. – Estimé des Ressources Minérales Nampala (2019)

Catégorie	Coupure Au (g/t)	Type d'altération	Tonnage (000t)	Teneur Au (g/t)	Teneur en métal Au (000 oz)
Indiquées	0,38	Oxyde	9 223	0,73	216
	0,48	Transition	3 666	0,90	105
	0,48	Roches fraîches	3 416	0,98	107
	Sous-total		16 304	0,82	429
Présumées	0,38	Oxyde	693	0,64	14
	0,48	Transition	103	0,86	3
	0,48	Roches fraîches	500	0,86	14
	Sous-total		1 296	0,74	31
Total			17 600	0,81	460

Tableau 2. – Estimé des Réserves Minérales Nampala (2019)

Type d'altération	Réserves minérales probables				Matériel non réservé (Au > 0,38 g/t)			Stérile	Ratio de découverte (Stérile/Minerai)
	Coupure Au (g/t)	Tonnage (000 t)	Teneur Au (g/t)	Teneur en métal Au (000 oz)	Tonnage (000t)	Teneur Au (g/t)	Teneur en métal Au (000 oz)		
Oxyde	0,38	7 719	0,73	180	335	0,61	7	18 503	2,76
Transition	N/A				1 551	0,79	39	860	
Roches fraîches	N/A				31	0,62	1	8	
Total		7 719	0,73	180	1 916	0,75	46	19 371	

Notes accompagnant les tableaux :

1. La Personne Qualifiée et indépendante pour l'estimé des Ressources Minérales tel que définis par le Règlement 43-101 est M, Denis Boivin, B.Sc., P.Geo., (OGQ #816) et Mario Boissé ing. Minier (OIQ #130715) et la date effective de l'estimé est le 1^{er} mai 2019.
2. Les Ressources Minérales ne sont pas des Réserves Minérales et leur viabilité économique n'a pas été démontrée. Les Réserves Minérales ont été établies sur la capacité technique actuelle de l'usine de Nampala. Mario Boissé préconise un travail d'investigation métallurgique complémentaire afin d'analyser le potentiel économique des ressources établies dans la transition et la roche fraîches dans l'ERM 2019.
3. L'estimation des Ressources Minérales et des réserves a été réalisée selon les guides et définitions de l'ICM 2014.
4. Les Ressources Minérales incluent les Réserves Minérales.
5. Les résultats sont présentés in situ et non dilués pour un scénario de fosse et respectent la perspective raisonnable d'extraction économique.
6. L'interpolation des teneurs a été effectuée sur le permis d'exploitation de Nampala à partir de composites de forages de 1 mètre en utilisant la teneur du matériel analysée et échantillonnée à 15 g/t Au. Le modèle de teneurs a été interpolé selon les directions de la minéralisation avec la méthode RBF (Radial Basis Fonction) du logiciel Leapfrog Geo version 4.5.0 et évalué dans un modèle de blocs de (10 m x 15 m x 5 m) orienté à 20 degrés. Les densités in situ ont été interpolées dans leurs domaines d'oxydations respectifs, ayant en moyenne : Saprolite (Oxydes) = 1,60 ; Transition = 2,18 et Roche Fraiche = 2,63 (g/cm³).

5. RESSOURCES ET RÉSERVES MINÉRALES 2019 – (SUITE)

7. Les ressources sont contraintes dans une enveloppe économique construite avec l'outil d'optimisation Lerch-Grossman contenu dans le logiciel IMS de MineMap. Les teneurs de coupure sont établies à 0,38 g/t Au pour les horizons d'altération oxydé (Oxide) et de 0,48 g/t pour la roche de transition (Transition) et la roche saine (Fresh Rock). Les teneurs de coupures ont été calculées selon : prix de l'or de 1 250 USD/oz, taux de change CAD:USD de 1,33 et les paramètres suivants :
 - a) Oxyde : Coût minage=2,00 USD/t ; Coût traitement (Usine)=8,70 USD/t ; G&A=2,30 USD/t
 - b) Transition : Coût minage=2,41 USD/t ; Coût traitement (Leach)=8,92 USD/t ; G&A=2,30 USD/t
 - c) Roche Saine : Coût minage=2,55 USD/t ; coût de traitement (Leach) = 8,92 USD/t ; G&A = 2,30 USD/t
8. La pente de l'enveloppe économique est fixée à 40 degrés pour une élévation de plus de 330 mètres et à 45 degrés pour les élévations inférieures.
9. Les réserves sont contraintes dans une enveloppe économique semblable aux ressources à la différence que la récupération est établie à 0 % dans la roche de transition et la roche saine ; Le DCP (Distance to closest point) doit être inférieur à 30 mètres afin d'être catégorisé dans l'indiqué ; La récupération minière est établie à 97 %. De plus, un design minier comprenant 7 fosses sert de contrainte finale ou :
 - a) Une rampe d'accès de 21 m de largeur à une pente de 10 % est établie jusqu'au fond des fosses.
 - b) Des bancs de 10 m comprenant une banquette de 5 m établissent un angle de mur à 46,2 degrés.
 - c) Les fosses potentielles ayant un diamètre inférieur à 100 m sont ignorées.
10. Le tonnage et les onces estimés ont été arrondis aux milliers près et le contenu en métaux sont présentés en onces troy (tonne x teneur/31,10348), tout écart entre les totaux est dû aux effets d'arrondissement, les pratiques d'arrondissement sont conformes aux recommandations établies par l'annexe 43-101A1.
11. Denis Boivin P.Geo. et Mario Boissé ing. ne sont pas au fait de problèmes environnementaux, légaux, juridiques relatifs aux titres de fiscalité, de politique, sociopolitique, de commercialisation ou d'autres questions pertinentes qui pourraient avoir une incidence importante sur l'estimation des ressources minérales.

6. RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET OPÉRATIONS MINIÈRES

Faits saillants financiers et opérationnels

	Deuxièmes trimestres terminés les 30 juin		Premiers semestres terminés les 30 juin	
	2020	2019	2020	2019
Onces d'or produites	13 921	12 089	28 839	23 149
Onces d'or vendues	6 500	11 760	21 146	22 695
(arrondis au millier de dollars près)				
Revenus – Ventas d'or	15 714 000	20 441 000	46 578 000	39 311 000
Charges d'exploitation minières	3 728 000	7 407 000	11 163 000	14 538 000
Redevances minières	370 000	622 000	1 141 000	1 210 000
Charges administratives	4 024 000	3 322 000	7 043 000	6 151 000
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	6 775 000	7 482 000	14 178 000	15 846 000
Coût de la rémunération en options d'achat d'actions	574 000	---	574 000	---
Résultat opérationnel	243 000	1 608 000	12 479 000	1 566 000
Charges financières	279 000	716 000	606 000	1 514 000
Pertes (gains) de change	(314 000)	(43 000)	59 000	(37 000)
Autres produits	(19 000)	(137 000)	(30 000)	(143 000)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	441 000	154 000	2 274 000	(1 356 000)
Résultat net	(144 000)	918 000	9 570 000	1 588 000
Résultat net attribuable aux actionnaires	338 000	1 037 000	10 004 000	1 862 000
Résultat de base par action	0,001	0,002	0,017	0,003
Résultat dilué par action	0,001	0,002	0,017	0,003
Montants ajustés				
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ¹	598 000	994 000	10 637 000	1 825 000
Par action ¹	0,001	0,002	0,018	0,003
Flux de trésorerie				
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ²	7 458 000	8 640 000	26 207 000	16 340 000
Par action ¹	0,013	0,015	0,045	0,028

¹ Le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires, le résultat net ajusté de base par action et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action sont des mesures financières non conformes aux IFRS pour lesquelles il n'existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Se reporter à la section « Mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport à la page 46.

² Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation excluent la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

6. RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET OPÉRATIONS MINIÈRES - (SUITE)

Comparaison du deuxième trimestre de 2020 et du deuxième trimestre de 2019

- ✘ Au cours du deuxième trimestre de 2020, les ventes d'or se sont élevées à 15 714 000 \$ comparativement à 20 441 000 \$ pour la même période en 2019. Cette diminution est attribuable à une plus petite quantité d'onces d'or vendues (6 500 onces d'or vendues comparativement à 11 760 pour la même période en 2019) compensée en partie par un prix de vente moyen réalisé supérieur (2 418 \$ par once comparativement à 1 738 \$ pour la même période en 2019). Au 30 juin 2020, la haute direction a décidé de garder 7 831 onces en lingots d'or produits au deuxième trimestre de 2020 dans le compte métal de la Société. Ces stocks valorisés au coût, conformément aux normes IFRS, pour un montant de 4 233 000 \$ au 30 juin 2020 ont été vendus en totalité au cours du troisième trimestre de 2020 pour un montant total d'environ 19 420 000 \$. Cette décision est uniquement liée à une démarche de gestion de risques sur les monnaies, et non à des fins spéculatives. La haute direction pourra à tout moment changer de position sur la base uniquement des risques perçus.
- ✘ Au deuxième trimestre de 2020, les charges d'exploitation minière se sont élevées à 3 728 000 \$, représentant 24 % du total des ventes, alors que pour la même période en 2019, les charges d'exploitation minière s'étaient élevées à 7 407 000 \$, représentant 36 % du total des ventes. Cette diminution de 12 % est expliquée par le prix de vente moyen réalisé supérieur de 680 \$ par once au deuxième trimestre de 2020 (9 %) et par une réduction des coûts par once (3 %) dont principalement les services d'exploitation ainsi que l'entretien et réparation de l'usine.
- ✘ La diminution des redevances minières au deuxième trimestre de 2020 est une conséquence directe de la diminution de la quantité d'onces d'or vendues.
- ✘ Les charges administratives pour le deuxième trimestre de 2020 sont plus élevées qu'au deuxième trimestre de 2019. Au cours de cette période, la Société a mis en œuvre un plan d'action pour faire face à la pandémie du COVID-19, dont le confinement de la mine de Nampala qui a engendré des coûts supplémentaires liés entre autres au logement du personnel local. De plus, la Société a contribué au fonds spécial mis en place par le gouvernement malien afin de les aider à organiser la lutte contre la pandémie au niveau national pour un montant d'environ 75 000 \$.
- ✘ Pour le deuxième trimestre de 2020, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles a été moins élevé que pour la même période en 2019. Le 9 août 2019, la Société a déposé un rapport technique NI 43-101 avec une date d'effet au 1^{er} mai 2019 concernant un nouvel estimé des ressources minérales et des réserves minérales. Ces nouvelles données sur les ressources et réserves de la mine de Nampala ont permis de prolonger la durée de vie de la mine de Nampala et ainsi ralentir le rythme d'amortissement des immobilisations.
- ✘ La diminution significative des charges financières au deuxième trimestre de 2020 est conséquente à la diminution du passif de la Société.

6. RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET OPÉRATIONS MINIÈRES - (SUITE)

Comparaison du semestre terminé le 30 juin 2020 et du semestre terminé le 30 juin 2019

- ✘ Durant la période de six mois terminée le 30 juin 2020, les ventes d'or se sont élevées à 46 578 000 \$, comparativement à 39 311 000 \$ pour la même période en 2019. La Société a vendu 21 146 onces d'or à un prix moyen de 2 203 \$ par once au premier semestre de 2020 comparativement à 22 695 onces d'or à un prix moyen de 1 732 \$ par once au premier semestre de 2019. La diminution des onces d'or vendues s'explique par le fait que la haute direction a décidé de garder 7 831 onces en lingots d'or produits au deuxième trimestre de 2020 dans le compte métal de la Société.
- ✘ Au premier semestre de 2020, les charges d'exploitation minière se sont élevées à 11 163 000 \$, soit 24 % du total des ventes, alors qu'au premier semestre de 2019, elles s'étaient élevées à 14 538 000 \$, soit 37 % des ventes. Cette diminution de 13 % est expliquée par le prix de vente moyen réalisé supérieur de 471 \$ par once au premier semestre de 2020 (6 %) et par la réduction des coûts par once (7 %) dont principalement les carburants, les services d'exploitation ainsi que l'entretien et réparation de l'usine.
- ✘ La diminution des redevances minières au premier semestre de 2020 est une conséquence directe de la diminution de la quantité d'or vendue.
- ✘ Les charges administratives pour le premier semestre de 2020 ont augmenté de 15 % par rapport au premier semestre de 2019. Au cours de cette période, la Société a mis en œuvre un plan d'action pour faire face à la pandémie du COVID-19, dont le confinement de la mine de Nampala qui a engendré des coûts supplémentaires liés en autres au logement du personnel local. De plus, la Société a contribué au fonds spécial mis en place par le gouvernement malien afin de les aider à organiser la lutte contre la pandémie au niveau national pour un montant d'environ 75 000 \$.
- ✘ Pour les six premiers mois de 2020, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles a été moins élevé que pour la même période en 2019. Le 9 août 2019, la Société a déposé un rapport technique NI 43-101 avec une date d'effet au 1^{er} mai 2019 concernant un nouvel estimé des ressources minérales et des réserves minérales. Ces nouvelles données sur les ressources et réserves de la mine de Nampala ont permis de prolonger la durée de vie de la mine de Nampala et ainsi ralentir le rythme d'amortissement des immobilisations.
- ✘ La diminution significative des charges financières au premier semestre de 2020 est conséquente à la diminution du passif de la Société.

7. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SECTORIEL

	Deuxièmes trimestres terminés les 30 juin		Premiers semestres terminés les 30 juin	
	2020	2019	2020	2019
(arrondis au millier près)	\$	\$	\$	\$
Exploitation (Nampala, Mali)	2 306 000	3 464 000	15 927 000	4 686 000
Explorations (Mali)	---	(103 000)	(3 000)	(313 000)
Gestion corporative	(2 063 000)	(1 753 000)	(3 445 000)	(2 807 000)
Résultat opérationnel	243 000	1 608 000	12 479 000	1 566 000

Exploitation minière : Nampala, Mali

	Deuxièmes trimestres terminés les 30 juin		Premiers semestres terminés les 30 juin	
	2020	2019	2020	2019
Données d'exploitation				
Minerai extrait (tonnes)	456 091	402 678	958 371	901 111
Minerai traité (tonnes)	483 460	433 598	960 180	858 159
Stérile extrait (tonnes)	1 014 426	839 595	2 365 232	1 663 618
Ratio de découverte opérationnel	2,2	2,1	2,5	1,8
Teneur traitée (g/t)	1,00	1,00	1,05	0,98
Récupération	89,5 %	86,6 %	89,1 %	85,8 %
Onces d'or produites	13 921	12 089	28 839	23 149
Onces d'or vendues	6 500	11 760	21 146	22 695
Données financières				
(arrondis au millier près)				
Revenus – Ventes d'or	15 714 000	20 441 000	46 578 000	39 311 000
Charges d'exploitation minière	3 728 000	7 407 000	11 163 000	14 538 000
Redevances minières	370 000	622 000	1 141 000	1 210 000
Charges administratives	2 551 000	1 569 000	4 200 000	3 342 000
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	6 759 000	7 379 000	14 147 000	15 535 000
Résultat opérationnel sectoriel	2 306 000	3 464 000	15 927 000	4 686 000
Statistiques				
(en dollars)				
Prix de vente moyen réalisé (par once)	2 418	1 738	2 203	1 732
Coût comptant d'exploitation (par tonne traitée) ¹	15	18	16	18
Coût comptant total (par once vendue) ¹	631	683	582	694
Coût de maintien tout inclus (par once vendue) ¹	1 261	1 035	1 058	1 043
Charges administratives (par once vendue)	392	133	199	147
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (par once vendue)	1 040	627	669	685

¹ Le coût comptant d'exploitation, le coût comptant total et le coût de maintien tout inclus sont des mesures financières non conformes aux IFRS pour lesquelles il n'existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Se reporter à la section « Mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport à la page 46.

7. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SECTORIEL - (SUITE)

Exploitation minière : Nampala, Mali - (suite)

Comparaison du deuxième trimestre de 2020 et du deuxième trimestre de 2019

- ✘ La quantité de minerai extrait a été de 456 091 tonnes pour le deuxième trimestre de 2020 par rapport à 402 678 tonnes pour la même période en 2019, ce qui représente une hausse de 13 %. L'augmentation de la moyenne de minerai traité par jour à l'usine, soit 5 313 tonnes comparativement à 4 765 tonnes pour la même période en 2019, a nécessité d'extraire une quantité plus importante de minerai.
- ✘ La quantité de stérile extrait a été de 1 014 426 tonnes pour le deuxième trimestre de 2020, correspondant à un ratio de découverte opérationnel de 2,2, comparativement à 839 595 tonnes pour la même période en 2019, correspondant à un ratio de découverte opérationnel de 2,1.
- ✘ La quantité de minerai traité à l'usine a été de 483 460 tonnes pour le deuxième trimestre de 2020 comparativement à 433 598 tonnes pour la même période en 2019. L'ajout d'un concasseur a permis à la mine de Nampala de réduire les arrêts non planifiés causés par le minerai grossier et donc d'augmenter le tonnage à l'usine.
- ✘ Au cours du deuxième trimestre de 2020, la mine de Nampala a produit 13 921 onces d'or par rapport à 12 089 onces d'or pour la même période en 2019, soit une augmentation de 15 %. Cette progression s'explique par une quantité de minerai traité supérieure de 12 % et une amélioration du taux de récupération (89,5 % comparativement à 86,6 %).
- ✘ Les charges administratives pour le deuxième trimestre de 2020 sont plus élevées qu'au deuxième trimestre de 2019. En effet, la crise du COVID-19 a forcé la Société à mettre en œuvre un plan d'action qui a engendré des coûts supplémentaires pour ainsi assurer la sécurité de ses collaborateurs et la continuité de ses opérations durant cette période.
- ✘ La diminution de l'amortissement reflète l'application prospective de l'impact du rapport technique NI 43-101 publié en 2019. Les frais de découverte des différentes fosses sont également ajoutés aux investissements et amortis par la suite.
- ✘ La diminution du coût comptant total¹ au deuxième trimestre de 2020 (631 \$ comparativement à 683 \$ par once vendue pour le deuxième trimestre de 2019) est principalement attribuable à la réduction des coûts de services d'exploitation ainsi que d'entretien et réparation de l'usine. Les améliorations effectuées à l'usine de Nampala nous permettent maintenant d'intégrer des programmes d'entretien préventif, diminuant ainsi les coûts et les arrêts non planifiés.
- ✘ L'augmentation du coût de maintien tout inclus par once vendue¹ (1 261 \$ comparativement à 1 035 \$ par once vendue pour le deuxième trimestre de 2019) s'explique par le fait qu'il ne tient pas compte des 7 831 onces détenues sous forme de lingots d'or et donc disponibles à la vente au 30 juin 2020. Par conséquent, les dépenses en immobilisations de maintien ont été réparties sur 6 500 onces par rapport à 11 760 onces pour la même période en 2019, ce qui a eu pour effet de mathématiquement surévaluer le coût de maintien tout inclus.

¹ Le coût comptant total et le coût de maintien tout inclus sont des mesures financières non conformes aux IFRS pour lesquelles il n'existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Se reporter à la section « Mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport à la page 46.

7. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SECTORIEL - (SUITE)

Exploitation minière : Nampala, Mali - (suite)

Comparaison du semestre terminé le 30 juin 2020 et du semestre terminé le 30 juin 2019

- ✘ La quantité de minerai extrait a été de 958 371 tonnes pour le premier semestre de 2020 comparativement à 901 111 tonnes pour la même période en 2019, ce qui représente une hausse de 6 %. L'augmentation de la moyenne de minerai traité par jour à l'usine, soit 5 276 tonnes comparativement à 4 741 tonnes pour la même période en 2019, a nécessité d'extraire une quantité plus importante de minerai.
- ✘ La quantité de stérile extrait a été de 2 365 232 tonnes pour la période de six mois terminée le 30 juin 2020, correspondant à un ratio de découverte opérationnel de 2,5, comparativement à 1 663 618 tonnes pour la même période en 2019, correspondant à un ratio de découverte opérationnel de 1,8. Au cours du premier semestre de 2020, des travaux de décapage ont été réalisés au sud (239 134 tonnes) et au nord-est (125 919 tonnes) de la fosse principale afin d'extraire du minerai dans ces zones tel que prévu dans le plan minier.
- ✘ La quantité de minerai traité à l'usine a été de 960 180 tonnes pour le premier semestre de 2020 comparativement à 858 159 tonnes pour la même période en 2019. L'ajout d'un concasseur a permis à la mine de Nampala de réduire les arrêts non planifiés causés par le minerai grossier et donc d'augmenter le tonnage à l'usine.
- ✘ Au cours des six premiers mois de 2020, la mine de Nampala a produit 28 839 onces d'or comparativement à 23 149 onces d'or pour la même période en 2019, soit une augmentation de 25 %. Cette progression s'explique par une quantité de minerai traité supérieure de 12 % et une amélioration du taux de récupération (89,1 % comparativement à 85,8 %). De plus, la teneur du minerai traité a été plus élevée pour les six premiers mois de 2020, soit en moyenne 1,05 g/t Au comparativement à 0,98 g/t Au pour la même période en 2019.
- ✘ Les charges administratives pour le premier semestre de 2020 sont plus élevées qu'au premier semestre de 2019. En effet, la crise du COVID-19 a forcé la Société à mettre en œuvre un plan d'action qui a engendré des coûts supplémentaires pour ainsi assurer la sécurité de ses collaborateurs et la continuité de ses opérations durant cette période.
- ✘ La diminution de l'amortissement reflète l'application prospective de l'impact du rapport technique NI 43-101 publié en 2019. Les frais de découverte des différentes fosses sont également ajoutés aux investissements et amortis par la suite.

Gestion corporative

	Deuxièmes trimestres terminés les 30 juin		Premiers semestres terminés les 30 juin	
	2020	2019	2020	2019
(arrondis au millier près)	\$	\$	\$	\$
Charges administratives	1 473 000	1 752 000	2 839 000	2 805 000
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	16 000	1 000	32 000	2 000
Coût de la rémunération en options d'achat d'actions	574 000	---	574 000	---
Résultat opérationnel sectoriel	(2 063 000)	(1 753 000)	(3 445 000)	(2 807 000)

8. AUTRES ÉLÉMENTS DE L'ÉTAT DU RÉSULTAT

Charges financières

Les charges financières ont totalisé 279 000 \$ pour le deuxième trimestre de 2020 comparativement à 716 000 \$ pour la même période en 2019.

Pour les six premiers de 2020, les charges financières ont totalisé 606 000 \$ comparativement à 1 514 000 \$ pour la même période en 2019.

La diminution des charges financières est une conséquence directe du désendettement de la Société.

Pertes/gains de change

Pour le deuxième trimestre de 2020, nous avons enregistré un gain de change de 314 000 \$ suite à la réévaluation de nos actifs et nos passifs monétaires, ainsi que nos instruments financiers libellés en devises autres que la monnaie fonctionnelle de la Société qui est l'euro (gain de change de 43 000 \$ pour la même période en 2019).

Pour les six premiers de 2020, nous avons enregistré une perte de change de 59 000 \$ pour la même raison (gain de change de 37 000 \$ pour la même période en 2019).

Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2020, nous avons inscrit une charge d'impôt sur le résultat de 441 000 \$ comparativement à 154 000 \$ pour la même période en 2019.

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2020, nous avons inscrit une charge d'impôt sur le résultat de 2 274 000 \$ comparativement à un recouvrement d'impôt sur le résultat de 1 356 000 \$ pour la même période en 2019. Cette variation s'explique principalement par une augmentation des écarts temporaires existants entre la valeur comptable des immobilisations et leur valeur fiscale pour les six premiers mois de 2020.

Résultat attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2020, la perte nette attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle (participation de 10 % dans Nampala S.A. détenue par le gouvernement du Mali) s'établissait à 483 000 \$ comparativement à une perte nette de 119 000 \$ pour la même période en 2019.

Pour la période de six mois terminée 30 juin 2020, la perte nette attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle s'établissait à 434 000 \$ comparativement à une perte nette de 274 000 \$ pour la même période en 2019.

9. RÉSULTAT GLOBAL

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2020, les autres éléments du résultat global se résument par un écart de change négatif de 1 753 000 \$, reflétant l'impact de la variation du taux change entre l'euro (notre monnaie fonctionnelle) et le dollar canadien (notre monnaie de présentation des états financiers) sur nos actifs et nos passifs non monétaires (écart de change négatif de 538 000 \$ pour la même période en 2019).

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2020, les autres éléments du résultat global se résument par un écart de change positif de 4 466 000 \$ (écart de change négatif de 3 267 000 \$ pour la même période en 2019).

10. FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant résume les mouvements des flux de trésorerie :

	Deuxièmes trimestres terminés les 30 juin		Premiers semestres terminés les 30 juin	
	2020	2019	2020	2019
(arrondis au millier près)	\$	\$	\$	\$
Activités d'exploitation				
Exploitation	7 458 000	8 641 000	26 207 000	16 340 000
Éléments du fonds de roulement	(6 038 000)	4 291 000	(6 780 000)	(1 690 000)
	1 420 000	12 932 000	19 427 000	14 650 000
Activités d'investissement	(4 610 000)	(5 286 000)	(10 752 000)	(11 335 000)
Activités de financement	(12 534 000)	(2 237 000)	(15 073 000)	(4 177 000)
Variation de la trésorerie au cours de la période	(15 724 000)	5 409 000	(6 398 000)	(862 000)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie	(508 000)	54 000	1 829 000	(179 000)
Trésorerie au début de la période	25 262 000	918 000	13 599 000	7 422 000
Trésorerie à la fin de la période	9 030 000	6 381 000	9 030 000	6 381 000

Activités d'exploitation

Comparaison du deuxième trimestre de 2020 et du deuxième trimestre de 2019

Exploitation

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2020, les activités d'exploitation, avant les éléments du fonds de roulement, ont généré des flux de trésorerie positifs de 7 458 000 \$ comparativement à 8 641 000 \$ pour la même période en 2019. Cette variation à la baisse est principalement attribuable au fait que 53 % de la production du deuxième trimestre n'a volontairement pas été vendue. Ceci est partiellement compensé par une diminution des charges d'exploitation minière par once vendue.

Éléments du fonds de roulement

Les éléments du fonds de roulement ont nécessité des liquidités de 6 038 000 \$ au deuxième trimestre de 2020, principalement en raison d'une augmentation des stocks et des débiteurs compensée en partie par une augmentation des créditeurs. En outre, la crise du COVID-19 a mené la Société à augmenter le niveau de ses stocks de produits chimiques afin de sécuriser la production dans cette période trouble. Au deuxième trimestre de 2019, les éléments du fonds de roulement avaient généré des liquidités de 4 291 000 \$. Des informations supplémentaires sur la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement sont fournies à la note 19 des états financiers.

Comparaison du semestre terminé le 30 juin 2020 et du semestre terminé le 30 juin 2019

Exploitation

Pour le semestre terminé le 30 juin 2020, les activités d'exploitation, avant les éléments du fonds de roulement, ont généré des flux de trésorerie positifs de 26 207 000 \$ comparativement à 16 340 000 \$ pour la même période en 2019. Cette variation à la hausse est principalement attribuable au prix de vente moyen réalisé (2 203 \$ par once vendue par rapport à 1 732 \$ pour la même période en 2019). Afin de comparer au mieux ces informations, il est à rappeler que la Société détenait 7,831 onces d'or non vendues dans un compte métal en Suisse au 30 juin 2020.

10. FLUX DE TRÉSORERIE - (SUITE)

Éléments du fonds de roulement

Les éléments du fonds de roulement ont nécessité des liquidités de 6 780 000 \$ au premier semestre de 2020, principalement en raison d'une augmentation des stocks et des débiteurs compensée en partie par une augmentation des créditeurs. Au premier semestre de 2019, les éléments du fonds de roulement avaient nécessité des liquidités de 1 690 000 \$. Des informations supplémentaires sur la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement sont fournies à la note 19 des états financiers.

Activités d'investissement

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2020, les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement se sont établis à 4 610 000 \$ comparativement à 5 286 000 \$ pour la même période en 2019.

Pour le semestre terminé le 30 juin 2020, les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement se sont établis à 10 752 000 \$ comparativement à 11 335 000 \$ pour la même période en 2019.

	Deuxièmes trimestres terminés les 30 juin		Premiers semestres terminés les 30 juin	
	2020	2019	2020	2019
(arrondis au millier près)	\$	\$	\$	\$
Dépenses en immobilisations				
Maintien et développement	(756 000)	(1 612 000)	(2 685 000)	(2 889 000)
Frais de découverte	(2 293 000)	(1 927 000)	(5 548 000)	(3 580 000)
	(3 049 000)	(3 539 000)	(8 233 000)	(6 469 000)
Dépenses d'exploration				
Mine de Nampala	(1 044 000)	(597 000)	(1 492 000)	(1 458 000)
Autres permis	(195 000)	(311 000)	(317 000)	(1 891 000)
	(1 239 000)	(908 000)	(1 809 000)	(3 349 000)
Autres variations				
Augmentation des dépôts versés	(426 000)	(785 000)	(788 000)	(1 455 000)
Augmentation (diminution) des acquisitions d'immobilisations corporelles dans les créditeurs	104 000	(54 000)	78 000	(62 000)
	(322 000)	(839 000)	(710 000)	(1 517 000)
Total	(4 610 000)	(5 286 000)	(10 752 000)	(11 335 000)

10. FLUX DE TRÉSORERIE - (SUITE)

Activités de financement

Comparaison du deuxième trimestre de 2020 et du deuxième trimestre de 2019

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2020, les flux de trésorerie requis dans le cadre des activités de financement se sont élevés à 12 534 000 \$ comparativement à 2 237 000 \$ pour la même période en 2019. Au cours de ce trimestre, la Société a payé le dividende extraordinaire déclaré au premier trimestre de 2020 pour un montant total de 11 605 000 \$ en plus de rembourser un montant de 1 927 000 \$ sur sa dette à long terme, conformément aux calendriers de remboursements prévus.

Comparaison du semestre terminé le 30 juin 2020 et du semestre terminé le 30 juin 2019

Pour le semestre terminé le 30 juin 2020, les flux de trésorerie requis dans le cadre des activités de financement se sont élevés à 15 073 000 \$ comparativement à 4 177 000 \$ pour la même période en 2019. Au cours de ce semestre, la Société a payé un dividende extraordinaire pour un montant total de 11 605 000 \$ en plus de rembourser un montant de 4 445 000 \$ sur sa dette à long terme, conformément aux calendriers de remboursements prévus.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

La nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers sont décrites à la note 29 de nos états financiers consolidés audités au 31 décembre 2019.

12. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation de nos états financiers impose à la direction de poser des jugements et de faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et sont fondés sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les estimations et les hypothèses susceptibles de donner lieu à des ajustements significatifs dans nos états financiers sont décrites à la note 6 de nos états financiers consolidés audités au 31 décembre 2019 et à la note 4 de nos états financiers.

13. SITUATION FINANCIÈRE

	Au 30 juin 2020	Au 31 décembre 2019
(arrondis au millier près)	\$	\$
Actifs courants	31 866 000	26 886 000
Immobilisations corporelles	62 404 000	63 632 000
Autres actifs non courants	7 874 000	7 189 000
Total de l'actif	102 144 000	97 707 000
Passifs courants	16 551 000	16 561 000
Passifs non courants	8 786 000	8 467 000
Total du passif	25 337 000	25 028 000
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	76 487 000	71 955 000
Participation ne donnant pas le contrôle	320 000	724 000
Total du passif et des capitaux propres	102 144 000	97 707 000

Au 30 juin 2020, notre actif total s'établissait à 102 144 000 \$ comparativement à 97 707 000 \$ au 31 décembre 2019. Cette augmentation est principalement due aux stocks plus élevés (16 252 000 \$ au 30 juin 2020 par rapport à 10 055 000 \$ au 31 décembre 2019). En autres, au 30 juin 2020, la Société détenait des lingots d'or dans un compte métal, en Suisse, comptabilisés au coût pour un montant de 4 233 000 \$ (aucun au 31 décembre 2019) conformément aux normes IFRS. Au cours du mois de juillet, la Société a vendu la totalité de ces stocks prêts à la vente au 30 juin 2020, soit 7 831 onces pour un chiffre d'affaires d'environ 19 420 000 \$.

Au 30 juin 2020, notre passif total s'établissait à 25 337 000 \$ comparativement à 25 028 000 \$ au 31 décembre 2019. Au cours du premier semestre de 2020, 2 des 6 emprunts bancaires présentés au 31 décembre 2019 ont entièrement été remboursés.

14. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les activités de la Société sont assujetties à diverses lois et réglementations concernant les provisions pour restauration de l'environnement et fermeture pour lesquelles la Société estime les coûts futurs. La Société constitue une provision selon la meilleure estimation des coûts futurs de remise en état des sites miniers et des installations de production connexes sur une base actualisée.

Au 30 juin 2020, la provision relative au démantèlement ultérieur des installations en cours de construction sur le site de Nampala s'établissait à 816 000 \$ (736 000 \$ au 31 décembre 2019).

Redevances gouvernementales

Au Mali, le taux de redevances sur les volumes expédiés est de 3 %. Pour le trimestre terminé le 30 juin 2020, des redevances gouvernementales de 264 000 \$ (467 000 \$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2019) ont été inscrites à titre de charges.

Pour le semestre terminé le 30 juin 2020, des redevances gouvernementales de 842 000 \$ ont été inscrites à titre de charges (904 000 \$ pour le semestre terminé le 30 juin 2019).

Redevances sur les revenus nets d'affinage (« NSR »)

Nous sommes assujettis à des redevances NSR de 1 % à 2 % sur nos différentes propriétés d'exploration. Les redevances NSR n'entreront en vigueur que lorsque nous obtiendrons un permis d'exploitation sur ces propriétés.

Pour le permis d'exploitation d'or et de substances minérales relativement à une portion de la propriété de Mininko, des redevances NSR de 106 000 \$ ont été inscrites à titre de charges pour le trimestre terminé le 30 juin 2020 (155 000 \$ pour la même période en 2019).

Pour le semestre terminé le 30 juin 2020, des redevances NSR de 299 000 \$ ont été inscrites à titre de charges (306 000 \$ la même période en 2019).

Paiements au titre du maintien des droits miniers

Dans le cours normal des activités, afin d'obtenir et de conserver la totalité des avantages liés à la détention de nos permis miniers, nous devons nous engager à investir un montant préétabli dans l'exploration et le développement des terrains visés par les permis que nous détenons sur la période de validité de ces permis. De plus, nous sommes tenus d'effectuer des paiements annuels pour conserver certains titres de propriété. Au 30 juin 2020, nous respectons, sous tous leurs aspects significatifs, la totalité des obligations découlant de la détention de nos permis.

15. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées sont décrites à la note 23 de nos états financiers.

16. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

En juillet 2020, la Société a émis 1 800 000 actions suite à l'exercice d'options d'achat d'actions pour un montant en trésorerie de 169 500 \$. La valeur des options exercées, qui a été reclassée dans le capital-actions, est de 120 323 \$.

Au cours du mois de juillet, la Société a vendu la totalité de ses lingots d'or détenus dans un compte métal au 30 juin 2020, soit 7 831 onces pour un chiffre d'affaires d'environ 19 420 000 \$.

Au mois d'août, la situation politique au Mali a accéléré sa dégradation. Le 18 août, il y a eu un changement significatif à l'initiative d'autorités militaires qui ont remplacé soudainement les autorités civiles. Ce changement a entraîné la mise en place de sanctions internationales. Les frontières du Mali ont été fermées par la CEDEAO, et l'ONU a réuni son conseil de sécurité. Ces événements qui viennent tout juste de se dérouler font l'objet d'une vigilance permanente par la Société qui s'assure de la protection des personnes et des biens et, bien entendu, de la continuité des opérations. Il est envisageable que ces événements et, en particulier les sanctions internationales, puissent perturber d'une façon qui serait probablement temporaire la continuité des activités industrielles et les activités de vente de la production.

À l'heure actuelle, la situation est calme et la situation des personnes et des biens n'est pas plus en cause que la continuité des opérations. Cependant, tout peut changer à tout moment et donc la Direction est très vigilante et examine toutes les anticipations possibles.

17. LA MAISON DE COMMERCE : STRATÉGIE DE MISE EN MARCHÉ DE LA VENTE D'OR

Le 5 juin 2014, la Société a annoncé l'organisation et la mise en place de African Peak Trading House Limited (la « Maison de commerce »), une nouvelle société, incorporée et domiciliée à l'île de Man, dont l'objet principal est de procéder à l'achat et la vente de l'or physique produit à la mine de Nampala au Mali (la « Mine ») et, de façon accessoire, de développer des filières spécialisées de commercialisation des métaux précieux affinés. La Société a effectué cette opération dans le but de gérer, contrôler et intégrer la mise en marché de l'or physique produit à la Mine, fabriquer et commercialiser des produits différenciés dont des métaux précieux réputés équitables et écoresponsables tout en réduisant les intermédiaires de marché. En plus des objets précités, la Maison de commerce permettra de réorganiser la dette à court terme de la Société et d'optimiser sa situation fiscale. La mise en place de la Maison de Commerce constitue une assise de la stratégie de la Société en matière de commercialisation de l'or produit à la Mine, dont un des objectifs est d'approvisionner directement en or certains segments de marché à valeur ajoutée, dont le marché de la haute joaillerie et des hôtels de monnaie, et ce, avec un produit et une marque de commerce unique et différenciée à valeur ajoutée.

Ainsi, comme annoncé dans la déclaration de changements importants du 8 mai 2014, le 27 mars 2014, la Société a incorporé la Maison de commerce comme une nouvelle société membre de son groupe et souscrit à son capital-actions. Cette opération a fait l'objet d'une demande d'approbation auprès de la Bourse de croissance TSX-V et est soumise aux règles visant la protection des porteurs de parts minoritaires.

Afin de capitaliser la Maison de Commerce, la Société a souscrit aux actions ordinaires et aux actions privilégiées de catégorie B de la Maison de commerce en échange d'une contrepartie de 15 000 000 \$. En vertu d'une convention de souscription, la Société, sous réserve de l'accomplissement de certaines conditions, a souscrit à 1 000 actions ordinaires à un prix de 1 \$ par action de la Maison de commerce (l'« Action Ordinaire ») et à 15 000 000 actions privilégiées de catégorie B de la Maison de commerce (l'« Action Catégorie B ») pour un prix de 1 \$ par action de catégorie B. Les Actions Catégorie B sont non-votantes et permettront à la Société de recevoir un dividende préférentiel sur les Actions Ordinaires. Le contrôle légal de la Maison de commerce est détenu par une fiducie constituée en vertu des lois de Gibraltar, nommé Golden International Income Trust (la « Fiducie »), dont le seul bénéficiaire est la Société. La Fiducie est également supervisée par un protecteur, lequel est assujéti à une politique de surveillance et de reddition de compte annuelle (la « Politique de surveillance et de contrôle ») et est redevable devant l'assemblée des actionnaires de la Société. La Politique de surveillance et de contrôle a été mise en place par le conseil d'administration de la Société.

17. LA MAISON DE COMMERCE : STRATÉGIE DE MISE EN MARCHÉ DE LA VENTE D'OR - (SUITE)

La Maison de commerce a utilisé les produits de la souscription reçue de la Société afin de mettre en place en faveur de Nampala S.A., la filiale de la Société située au Mali et exploitant la Mine, une facilité de crédit permanente intitulée « Gold Stream Credit Agreement » (le « Prêt ») et un contrat d'approvisionnement de dorés dans le cours normal des affaires pour une durée de trois ans au même prix que celui indiqué au contrat de Prêt.

Le produit du Prêt a été utilisé par Nampala S.A. dans le cours normal de ses affaires et afin de rembourser certaines avances préalablement octroyées par la Société d'un montant de 15 000 000 \$. En pratique, la Société a substitué des avances de 15 000 000 \$ par un placement dans la Maison de commerce du même montant.

En vertu du Prêt, Nampala S.A. doit livrer la possession de dorés physique à la Maison de commerce au fur à mesure qu'ils sont produits à la Mine, et ce, sur une période de cinq ans, à titre de remboursement du capital et des intérêts dus par Nampala S.A. à la Maison de commerce en vertu du Prêt. La Maison de commerce assumera alors la responsabilité de faire affiner les dorés en lingot d'or auprès d'affineurs situés en Europe afin de pouvoir ensuite les revendre sur le marché international, et ce, à l'instar des grandes sociétés minières. La Maison de commerce distribuera les profits de revente à la Société au moyen de dividendes intersociétés. À la suite du remboursement total du Prêt, la Maison de commerce bénéficiera d'une entente d'approvisionnement en dorés aux mêmes termes et conditions que le Prêt. Ainsi, Nampala S.A. distribuera également les profits de la revente des dorés à la Société au moyen de remboursement d'avances et de dividendes intersociétés, soit la différence entre le prix indiqué au Prêt et le coût de production.

Le 6 décembre 2018, un accord a été conclu entre la Maison de Commerce et Nampala S.A. donnant lieu à un nouveau prêt de 7 622 451 euros (11,6 millions de dollars canadiens), par le biais d'un contrat de crédit Gold Stream (« prêt d'or »). Ce financement, le prêt d'or, similaire au financement du prêt d'or de 2014, a permis à Nampala S.A. de compléter sa structure de financement avec un taux d'intérêt avantageux sur ce financement à 5 % (comparativement à 11 % en 2014). Cette transaction inclut également l'augmentation de la capitalisation de la Maison de Commerce d'un montant total de 7 622 451 euros, versé par la Société le 6 décembre 2018. Dans le cadre de ce prêt, Nampala S.A. livrera à la Maison de Commerce la totalité des lingots de doré extraits de la mine sur une période de sept ans, en paiement du capital et des intérêts dus au titre du prêt d'or.

En somme, la Maison de commerce est une société spécialisée qui commercialise l'or reçu de Nampala S.A., à l'extérieur du Mali en recherchant les meilleurs marchés, voire en développant de nouveaux marchés de niche. La Maison de commerce vendra l'or physique sur le marché international et distribuera tous les profits de revente à la Société au moyen de dividendes intersociétés. Ce faisant, la Société prévoit que les profits additionnels générés par la mise en marché de l'or, selon le modèle d'affaires de la Maison de Commerce qui visent des segments de marché à valeur ajoutée, seront importants et que cette opération sera bénéfique pour la Société.

18. BIENS MINIERES : QUATRE PERMIS D'EXPLORATION

ROBEX est actuellement titulaire de quatre permis d'exploration, tous localisés au Mali, en Afrique de l'Ouest. Le Mali est présentement le 3^{ème} plus important pays producteur d'or en Afrique. Deux des permis de ROBEX sont situés au sud du pays (Mininko et Kamasso), tandis que les deux autres se situent à l'ouest du pays (Sanoula et Diangounté). ROBEX travaille et s'active présentement au développement de ces sites qui démontrent tous une géologie favorable avec un potentiel pour la découverte de gisements aurifères.



Permis de Mininko

Le projet comprend le permis d'exploration Mininko couvrant 62 km². ROBEX détient 100 % du permis et un NSR de 1 % est redevable. C'est sur cette propriété que se trouve la mine de Nampala qui est présentement en exploitation. Il est localisé à environ 57 km à l'OSO de la ville de Sikasso et à 21 km au sud du village de Niéna, duquel il est accessible via la piste de la mine Nampala. Géologiquement, il se situe dans la fenêtre Mali Sud appartenant au socle Birrimien d'âge protérozoïque inférieur où l'on retrouve les gisements aurifères de Syama, de Morilla et de Nampala. Le projet englobe le permis d'exploitation du gîte Nampala, il se localise à 35 km au NNE du gîte Syama et à 92 km au sud-ouest du gîte Morilla.

La région du permis est explorée en détail depuis 1980 et des travaux de géochimie de sol, de géologie, de géophysique et de sondage ont révélé des secteurs potentiels pour l'exploration. Les travaux ont délimité plusieurs cibles aurifères dont une est devenue le gîte Nampala. Des études géochimiques et géophysiques ont été planifiées sur cette propriété afin de déterminer les sites de forage favorables à des découvertes pouvant mener à une nouvelle exploitation future.

18. BIENS MINIERS : QUATRE PERMIS D'EXPLORATION - (SUITE)

Permis de Kamasso

Le projet comprend le permis d'exploration Kamasso couvrant 100 km². ROBEX détient 100 % du permis et un NSR de 1 % est redevable. Il est localisé à environ 74 km au sud-ouest de la ville de Sikasso et à 35 km au sud du village de Niéna duquel il est accessible via la piste de la mine Nampala. Dans le secteur du placer de Sikoro, l'anomalie géochimique est combinée à une anomalie de polarisation provoquée. Cette anomalie aurifère se situe sur le prolongement sud de la séquence stratigraphique et structurale dans laquelle se trouve le gisement de Nampala. En 2009, 700 mètres de forage sont complétés et montrent un enracinement en sous-surface de l'anomalie de sol.

Le permis de Kamasso offre des perspectives très intéressantes, car il est situé sur le prolongement sud de la séquence stratigraphique et structurale dans laquelle se trouve le gisement de Nampala (Mininko). Il se situe à quelques kilomètres de Nampala. Les travaux d'exploration réalisés antérieurement avaient permis de mettre en évidence plusieurs anomalies géochimiques de sols, dont celle de Sikoro, de même que celles de Kadjila et de Sirakoroni confirmées par puits et courts sondages destructifs. La réalisation d'une carte géologique au moyen des photos aériennes et satellitaires et du levé géophysique aérien du Projet Sysmine sur l'ensemble du permis de Kamasso avait également montré le prolongement des grandes structures de l'anomalie de Nampala (permis de Mininko) définies par des réseaux de failles et de fractures. Des études géochimiques et géophysiques ont été planifiées sur cette propriété afin de déterminer les sites de forage favorables à des découvertes pouvant mener à une nouvelle exploitation future.

Permis de Sanoula

Le projet comprend le permis d'exploration Sanoula couvrant 31,5 km². ROBEX détient 100 % du permis et un NSR de 1 % est redevable. Il est localisé à environ 58 km au NNO du village de Kenieba et à 120 km au sud de la ville de Kaye, desquels il est accessible par pistes. Géologiquement, il se situe dans le secteur centre de la fenêtre de Kédougou-Kéniéba appartenant au socle Birrimien d'âge protérozoïque inférieur où l'on retrouve dans la partie centre et nord, les gisements aurifères de Sadiola, Loulo, et Tabakoto. Le projet se localise sur l'Accident Sénégal-Malien (ASM), qui marque la limite entre la formation de Kofi à l'Est et la Formation de Kéniébandi à l'Ouest et est situé entre les gites de Sadiola, à 56 km au NNO et Loulo à 26 km au SSE.

La région du permis est explorée en détail depuis 2000, les travaux de géochimie de sol, de géophysique, de géologie et de sondage ont révélé une zone linéaire minéralisée en or. La zone est forée en 2006 et 2007 à la suite de la découverte d'une anomalie géochimique liée à une anomalie de résistivité. Un total de 966 mètres est foré, la minéralisation recoupée est contenue dans une formation sédimentaire à tourmaline très déformée. L'or se retrouve essentiellement dans des filons de quartz pyriteux fortement inclinés et dans un encaissant à tourmaline modérément silicifié. Ce type de minéralisation caractérise le gîte aurifère de Loulo.

Permis de Diangounté

Le projet comprend le permis Diangounté-Nord qui couvre 52,14 km². ROBEX détient 100 % du permis. Il est localisé à environ 90 km au SSO de la ville de Kayes et à 30 km au SSO du village de Sadiola duquel il est accessible par pistes. Géologiquement, il se situe dans le secteur nord de la fenêtre de Kédougou-Kéniéba appartenant au socle Birrimien d'âge protérozoïque inférieur où l'on retrouve dans la partie centre et nord les gisements aurifères de Sadiola, Loulo et Tabakoto. Le projet se localise à 30 km SSO du gîte aurifère de Sadiola.

La région du permis est explorée en détail depuis les années 90, les travaux de géochimie de sol, géophysique, puits et sondages ont révélé plusieurs cibles aurifères. Ce projet englobe l'anomalie géochimique aurifère régionale de La Corne (Klöckner-1989). Cette anomalie régionale est semblable à celles ayant mené, entre autres, à la découverte du gisement Sadiola. Subséquemment, les travaux détaillés de géochimie ont permis d'y définir une anomalie circulaire couvrant 8 km².

19. RESPONSABILITÉ SOCIALE CORPORATIVE

La mine de Nampala s'efforce d'être une mine responsable recherchant des effets durables.

Dans ce cadre, elle a mis en place divers outils :

Cette démarche a commencé par l'adhésion au pacte global de l'ONU.

✧ Adhésion au pacte global de l'ONU

Ce pacte repose sur 10 principes.

Droits de l'homme :

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme ;
2. À veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

Normes internationales du travail :

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. À contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. À contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;
6. À contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement :

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement ;
8. À prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption :

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Un plan de développement communautaire (PDC) adopté par des représentants des communautés (élus locaux, représentant des administrations, chefs de village, services techniques) qui permet de mettre en place une action pluriannuelle en faveur des communautés et agit dans un rôle d'apaisement des relations entre la mine et ses voisins.

Afin de mettre en œuvre cette politique, la mine de Nampala a étendu son action à ses fournisseurs en mettant en place notamment une charte des achats responsables qui est en miroir du pacte global.

✧ Charte des achats responsables

Par la charte, la Société a engagé des actions afin de s'assurer que les fournisseurs importants et récurrents du site minier respectent des standards élevés à l'égard de leurs travailleurs.

Cette charte comprend principalement les éléments suivants :

DROITS DE L'HOMME

Les fournisseurs de Nampala doivent s'engager à respecter et à promouvoir les directives internationales relatives aux droits de l'homme. Ils veilleront notamment à ne pas se rendre complices de violations de ces droits fondamentaux.

19. RESPONSABILITÉ SOCIALE CORPORATIVE - (SUITE)

✦ Charte des achats responsables - (suite)

NORMES DU TRAVAIL

Les fournisseurs de Nampala doivent s'engager à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective. Ils contribueront à l'abolition effective du travail des enfants et veilleront à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et de toute forme de discrimination en matière d'emploi.

ENVIRONNEMENT

Les fournisseurs de Nampala doivent s'engager à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement. Ils prendront des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière environnementale, à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les fournisseurs de Nampala doivent s'engager à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds, les pots-de-vin.

OBLIGATIONS DES FOURNISSEURS

La charte a une pleine valeur juridique, car elle fait partie intégrante des Conditions générales d'Achats, et s'applique aux fournisseurs de Nampala, qui doivent eux-mêmes dans la mesure du possible relayer ces dispositions le cas échéant à leurs propres fournisseurs, y compris dans les pays -non-signataires des conventions de l'Organisation internationale du Travail où ils seraient amenés à travailler.

Les fournisseurs de la Société doivent se conformer aux réglementations nationales et internationales en vigueur.

Ils s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de s'assurer du respect des principes énoncés dans cette charte.

✦ Plan de réhabilitation du site

Une mine a une durée de vie limitée dans le temps, même si au fur et à mesure de l'exploration la date prévisionnelle est repoussée dans le temps.

L'époque où les miniers partaient en laissant un paysage de désolation est nous l'espérons terminée.

Avec l'aide d'un ingénieur malien spécialisé qui avait déjà travaillé sur le plan de développement communautaire (voir plus loin), un plan de réhabilitation du site a d'ores et déjà été établi.

La philosophie d'ensemble est de remettre les sites miniers dans un état ne nécessitant aucuns frais de la part d'aucune partie pour les maintenir ou les exploiter dans une condition saine, sans danger ni risques.

Afin d'assurer son financement, ce plan est financé année par année au moyen de provisions établies à cet effet.

Il serait trop long de détailler ce plan. Cependant, il faut savoir que les différentes zones du site sont prises en compte ; il faut également relever que la réhabilitation du site sera d'autant plus facile qu'une politique environnementale aura été mise en place.

19. RESPONSABILITÉ SOCIALE CORPORATIVE - (SUITE)

✧ Plan de réhabilitation du site – (suite)

La réhabilitation d'un site minier dans le cadre du plan de fermeture porte essentiellement sur les aspects techniques suivants :

- La démolition et l'enlèvement de toutes les infrastructures rattachées à la mine, à savoir : usine de traitement, laboratoires, chevalement, ateliers, garages, magasins de stockage, bâtiments administratifs, hôtel et cité minière, centrale thermique, dépôts d'ordures ménagères, ferrailles, emballages, épaves, etc. À ce niveau, la Société s'engage à se conformer à toutes nouvelles dispositions législatives et réglementaires qui surviendraient et/ou à toutes propositions de l'Administration des Mines, relatives au maintien des infrastructures ;
- La sécurisation de la carrière et des galeries (s'il y en a) ;
- La réhabilitation, l'aménagement et la sécurisation du bassin à boues et des dépôts de stériles (adoucissement des pentes plantations d'arbres, etc.) ;
- L'obturation définitive des pistes de chantiers ;
- La dépollution des sols contaminés le cas échéant si cette situation est rencontrée et le nettoyage définitif du site ; et
- La remise des lieux dans un état assaini.

Être responsables, c'est avant tout prendre soin des travailleurs. Pour cela, une politique spécifique a été mise en place.

✧ Politique de HSSE/SST

Une politique HSSE (Hygiène Santé & Sécurité Environnement) également appelée SST (Santé & Sécurité au Travail) est une politique qui vise à mettre en place une politique sécuritaire au travail.

Dans un environnement minier, les risques encourus au travail sont nombreux du fait de l'usage de machines, de véhicules, de broyeurs et d'énergie qui sont de nombreux risques d'accident. Par ailleurs, les travaux miniers peuvent être l'origine de nombreuses sources de pollution.

La Société reconnaît par cette politique que l'excellence dans la gestion de la Santé & Sécurité au Travail est une partie intégrante de ses activités. L'hygiène du travail, la santé et la sécurité des employés constituent la priorité Numéro 1 de la Société qui comme on l'a vu plus haut a souscrit au pacte global de l'ONU. Elle s'engage à atteindre un niveau international dans la gestion de la Santé & Sécurité au Travail à travers : le développement, la mise en œuvre et l'amélioration continue des systèmes de gestion afin d'asseoir une véritable culture de Santé & Sécurité au Travail et de performance.

La Société s'est fixée comme objectif d'établir un environnement de travail sain et sécurisé où tous les employés, sous-traitants et visiteurs se sentiront en sécurité. Des consignes et règles édictées par l'entreprise aideront à l'observance d'une attitude sécuritaire par tous.

Afin d'atteindre les objectifs de cette politique, la Société s'est engagée à :

1. Se conformer à toutes les lois, réglementations et normes en vigueur sur la Santé et la Sécurité au Travail par la mise en œuvre des programmes et procédures de gestion ;
2. Développer et mettre en œuvre des systèmes compréhensifs et solides de gestion de la Santé et Sécurité au Travail conformément aux directives d'ILO OSH ;
3. Intégrer les objectifs de Santé et Sécurité au Travail dans les normes et pratiques de Nampala ;
4. Fixer et atteindre les objectifs relatifs à la Santé et Sécurité au Travail des employés, des sous-traitants et des visiteurs en développant et en actualisant ces objectifs dans la consultation et la communication ;
5. Prévenir les blessures et les maladies professionnelles des employés, sous-traitants et visiteurs ;
6. Utiliser les techniques de gestion des risques pour améliorer continuellement la santé et sécurité sur le lieu de travail ;

19. RESPONSABILITÉ SOCIALE CORPORATIVE - (SUITE)

✧ Politique de HSSE/SST - (suite)

7. Promouvoir la sensibilisation sur les dangers et risques professionnels et améliorer continuellement les systèmes de gestion de Santé et Sécurité au Travail ainsi que les critères de performance au sein des départements tout en intégrant la Santé et Sécurité au Travail dans toutes les activités de la mine ;
8. Identifier les opportunités de formation appropriée de Santé et Sécurité au Travail pour tous les employés ;
9. Procéder à des audits périodiques et examiner les résultats de ces audits, fixer des objectifs de performance et mesurer les progrès au fur et à mesure afin de s'assurer de l'amélioration continue et de l'adhésion à des pratiques industrielles de première classe ;
10. Utiliser seulement les sous-traitants et fournisseurs qui font montre d'engagement à haut niveau de la gestion et la performance de la Santé et Sécurité au Travail ;
11. S'assurer que tous les employés et sous-traitants sont responsables de santé et sécurité dans leur milieu de travail et qu'ils sont régulièrement évalués sur la base de leur performance en Santé et Sécurité au Travail. Tous les employés et sous-traitants ont le devoir de travailler en sécurité, d'aider les autres en sécurité et d'écouter les autres lorsqu'ils les aident à travailler en sécurité ;
12. Rapporter toutes les situations de dangers/risques, presque-accidents, incidents et accidents du travail ;
13. Fournir les ressources adéquates en matière de Santé et Sécurité au Travail et de réaction rapide aux urgences afin de permettre aux employés, sous-traitants et visiteurs de travailler dans un environnement sain et sécurisé ; et
14. Planifier et maintenir un programme de surveillance médicale pour tous les employés, sous-traitants et autres travailleurs.

Notre conviction est que toutes les blessures et maladies professionnelles dans le milieu de travail sont évitables et que pour le moins, il faut faire tout ce qui est raisonnable pour y parvenir.

Il est à noter que pour s'assurer du suivi, de la qualité, et du contrôle de la politique SST, un système de formation d'audit permanent a été mis en place sur 3 ans dans le but d'atteindre un niveau certifiable ISO 45001 en 2020 et 2021. Ce suivi est assuré par une entreprise malienne extérieure et tout le personnel du service SSE (Santé-Sécurité-Environnement) a été reconnu par l'OIT (Organisation Internationale du Travail).

Chaque jour commence à la mine par un moment dédié aux règles de sécurité.

Mais, pour prendre soin des travailleurs, il faut également s'assurer de leur meilleure santé.

Au cours du premier trimestre de 2020, il a été établi un premier Rapport d'audit à blanc du Système de Management Santé et Sécurité au Travail selon la norme ISO 45001 version 2018. Après cette étape et la clôture des actions correctives relatives à cet audit à blanc ; la planification d'un audit de certification ISO 45001v2018 du système de management SST du site minier de Nampala, ainsi mis en place est envisageable.

✧ Politique de santé

La Société a mis en place une politique de santé qui bénéficie à ses travailleurs et leur famille proche.

Tout d'abord, il a été créé une clinique où résident en permanence 24/24 deux techniciens supérieurs de santé. La clinique est également équipée d'une ambulance 4X4 aux standards internationaux.

Un CHS (comité d'hygiène et de sécurité) se réunit régulièrement. Une réunion CHS est tenue chaque mois et elle est présidée par le Directeur général de mine et/ou son intérimaire, c'est le lieu de faire-part à l'assistance des différents rôles et les activités faites par les membres élus et nommés du CHS. Des inspections des lieux de travail sont aussi faites pour identifier les non-conformités et les corrigés. Un rapport annuel des activités CHS a été rédigé dont une copie a été envoyée à l'INPS et à l'inspection du travail.

19. RESPONSABILITÉ SOCIALE CORPORATIVE - (SUITE)

✧ Politique de santé - (suite)

Un partenariat a été mis en place avec les médecins de deux cliniques, l'une à Bamako et l'autre à la ville la plus proche, c'est-à-dire Sikasso.

La mine assure avec ces partenariats les services médicaux suivants :

- Consultation ;
- Hospitalisation ;
- Petite chirurgie ;
- Conseils et éducation à la santé (également étendue aux villages – cours sur l'hygiène, le Sida et les MST, Ébola, le paludisme) ;
- Grande chirurgie ;
- Accouchement ;
- Ophtalmologie ;
- Soins dentaires ;
- Imagerie ;
- Frais pharmaceutiques ; et
- Évacuations locales.

La mine a également mis en place en 2018 un contrôle de l'état de santé des travailleurs et des sous-traitants.

En 2019, nous, la Société, avons effectué un total de 3 363 consultations et 10 sorties d'ambulance ainsi que donné 272 jours de repos pour des raisons médicales.

L'Institut National de Prévoyance sociale (INPS) a effectué sa visite annuelle périodique en novembre dernier.

La surveillance médicale annuelle de Nampala de 2019 s'est bien déroulée et aucune contre-indication médicale absolue au travail n'a été décelée chez un travailleur. Mieux, les indices de déshydratation qui avaient été décelés chez la plupart des travailleurs des zones de production en 2018 ont disparu, toute chose qui témoigne de l'efficacité des campagnes de sensibilisation en faveur de la réhydratation et des mesures techniques d'approvisionnement du site en eau potable en quantité suffisante.

Dès que le risque pandémique potentiel lié à la maladie du coronavirus COVID-19 est devenu de plus en plus concret en Europe, ROBEX a pris des dispositions en urgence pour sécuriser au mieux les collaborateurs et l'activité de la mine en confinant une partie du personnel sur site, pour fonctionner ainsi en circuit clos. Ce confinement a été mis en place en attendant qu'il soit organisé un moyen de fonctionnement différent permettant de fonctionner plus normalement tout en assurant autant que possible la sécurité sanitaire de nos collaborateurs.

Être responsables, c'est bien entendu prendre soin de l'environnement. Voilà pourquoi une politique environnementale a été mise en place.

✧ Politique environnementale

La mine d'or de Nampala est une mine à ciel ouvert qui utilise les techniques conventionnelles minières de surface et un procédé de récupération d'or connu sous le nom de carbone en lixiviation.

À travers un processus d'évaluation des aspects environnementaux, la mine de Nampala s'engage à identifier les aspects liés à ses activités parmi lesquels ceux inhérents aux conditions géotechniques, à l'utilisation des engins de terrassement, à la manipulation des produits chimiques, à la poussière et aux autres ambiances physiques. Tous les départements de la mine s'engagent à se fixer des objectifs afin de réduire de façon continue ces aspects à un niveau acceptable.

19. RESPONSABILITÉ SOCIALE CORPORATIVE - (SUITE)

✧ Politique environnementale – (suite)

Afin d'atteindre les objectifs de cette politique, la mine de Nampala a pris l'engagement :

- De respecter toutes les lois, règlements et exigences en la matière afin de conduire ses activités de telle sorte que, les valeurs économiques, sociales et environnementales soient prises en considération ;
- De développer une culture environnementale afin de prévenir toute pollution ;
- De réduire et d'optimiser l'utilisation des énergies et ressources naturelles en s'assurant de la réduction et de l'élimination de toutes les sources de pollution liées aux hydrocarbures ;
- De gérer au mieux ses déchets, à travers notamment le triage et le recyclage ;
- De n'avoir recours qu'à des entreprises sous-traitantes qui auront notamment été sélectionnées au regard de leur niveau de management environnemental ;
- De ne pas faire appel à un volume de ressources temporaires externes excédant ses capacités d'encadrement ;
- De communiquer et consulter avec les parties affectées et intéressées les aspects environnementaux relatifs à ses activités ;
- D'animer, de faire vivre cette politique et de favoriser la communication interne et externe dont notamment les remontées d'informations du terrain en matière d'environnement ;
- D'allouer les moyens et ressources nécessaires pour mettre en œuvre cette politique en s'assurant que les ressources financières sont disponibles afin de pouvoir faire face à ses travaux de réhabilitation progressive et à ses obligations environnementales ;
- Pour répondre à ces engagements, la Société fixe annuellement des objectifs spécifiques, définis lors des revues de Direction ; et
- Chaque salarié de la Société, par ses actes quotidiens et par son professionnalisme, doit être un acteur essentiel de cette politique.

Par ailleurs, la qualité des eaux est régulièrement vérifiée, en parallèle du contrôle préventif de l'étanchéité du parc à rejet.

La mine de Nampala a pris une voie originale en faisant appel aux services du laboratoire national d'analyse du Mali intervenant sous contrôle d'un huissier de justice.

L'analyse des eaux s'effectue donc sur une planification à trois cycles croisés. Un programme mensuel avec le laboratoire de Nampala, un programme bimensuel avec le Laboratoire national de la santé (LNS) et aussi avec le laboratoire SG. Ceci représente 12 missions d'analyse indépendantes en plus de 12 analyses effectuées en interne.

Au cours du premier trimestre de 2020, il a été procédé à un RAPPORT D'AUDIT DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE LA MINE D'OR DE NAMPALA. Ce rapport a permis de constater que d'une manière générale la mine était aux normes. Il a également permis de mettre en avant des points d'amélioration à propos desquels la mine a lancé des processus correctifs. Aucun des points relevés ne semble de nature à pouvoir remettre en cause la santé financière de la mine, même s'il est nécessaire d'être prudent avec l'interprétation locale de certaines normes.

✧ Politique relative aux gaz à effet de serre

La mine de Nampala se préoccupe de réduire son empreinte carbone et après avoir étudié d'autres hypothèses, elle a décidé de mettre en place une centrale photovoltaïque. Le projet a pris du retard pour diverses raisons, dont les difficultés d'un fournisseur spécialisé.

Quant à sa centrale traditionnelle Diesel, la mine de Nampala a fait un travail très important sur l'amélioration de la qualité du carburant en améliorant le plus possible la filtration du carburant. Une nouvelle centrale de filtration du gasoil qui filtre à 4µ les impuretés du gasoil a été mise en place, ce qui est le niveau de filtration le plus important actuellement accessible sur le type de gasoil fourni.

19. RESPONSABILITÉ SOCIALE CORPORATIVE - (SUITE)

✧ Politique de gestion des déchets

La mine a engagé une sensibilisation au tri des déchets. Elle a en outre renforcé son dispositif par l'achat d'un incinérateur conforme aux normes locales et internationales pour la destruction en interne des déchets dangereux.

✧ Reboisement

Deux campagnes de reboisement ont été engagées, soit une à l'intérieur du périmètre clôturé de la mine et une dans les communes voisines.

Pour l'année 2019, en collaboration avec les agents des eaux et forêts de Niéna et de Finkolo et aussi avec la coalition des jeunes, c'est plus de 4 000 plants de caillédraat, eucalyptus, sômo et manguier qui ont été plantés.

Cette activité a entre autres permis de démontrer des techniques méthodologiques de boisement, conseiller sur le maintien des acquis, planter de jeunes plants et fermer le champ d'arbres avec le grillage.

✧ Un certain nombre de projets responsables ont été mis en place

On peut citer :

- Forages et équipements de puits ; grâce à ses actions, l'accès à l'eau qui est fondamental dans un pays aride a été largement facilité.
- Réparation de puits ;
- Dépistage des jeunes enfants et soins en partenariat avec un syndicat de travailleurs ;
- Réhabilitation de routes y compris d'un pont ; les pistes étant détruites chaque saison des pluies, les villages et communes entourant la mine sont désormais désenclavés. Dans le passé, avec la saison des pluies ces chemins étaient totalement défoncés. Les temps de déplacement ont été réduits de 30 à 50 % facilitant la vie des communautés.
- Mise en place d'un stade de football avec ses buts ;
- Création d'une place de marché ;
- Construction de plusieurs salles de classe ;
- Achats de production des coopératives féminines maraichères ; et
- Entretien de la longue piste qui mène à la route nationale.

✧ Mine-école

La mine de Nampala estime que son apport le plus important en matière de développement durable et responsable est de permettre aux collaborateurs maliens d'obtenir des compétences ou de compléter celles qu'ils ont afin de leur assurer une longue carrière. C'est pour cela que la mine de Nampala est souvent présentée au Mali comme étant une mine-école.

Il a été créé un centre de formation avec une responsable spécialisée et dédiée. Les formations sont nombreuses, multiples et diversifiées. Quelques fois les formations sont aussi ouvertes au personnel des sous-traitants en fonction du sujet traité. De plus, 14 cadres maliens de la mine ont également déjà été envoyés en formation au Canada ou en France.

Le résultat de ces efforts, c'est un encadrement massivement malien et c'est vraiment une spécificité dont la Société peut être fière. En effet direct de cette politique, le nombre d'expatriés a été réduit et le haut de l'organigramme du site de Nampala est d'ores et déjà composé de 44 cadres maliens, 4 cadres de la sous-région et seulement 11 expatriés. Pour se rendre compte de ce résultat, il faut retenir que l'ensemble du site représente environ 600 travailleurs.

19. RESPONSABILITÉ SOCIALE CORPORATIVE - (SUITE)

✧ Mine-école - (suite)

Mais la mine de Nampala s'est préoccupée également de ceux qui ont le plus besoin d'apprendre. Pour ce faire, la Société a donc mis en place en 2019 un cycle d'alphabétisation des adultes de la mine et de personnes en charge de responsabilités communautaires en coopération avec le Gouvernement suisse. Il est à noter qu'il est très rare que les services d'un état acceptent de travailler directement avec une entreprise privée.

Ce centre va permettre d'améliorer radicalement les perspectives des collaborateurs recrutés dans les villages et de permettre aux plus actifs de la vie des communes et des villages d'accéder à la connaissance. Un autre effet de ce centre est de créer un lieu de rencontre fusionnel entre le personnel de la mine et les principaux acteurs de la vie locale. Mieux se connaître permettra probablement d'éviter les tensions.

Il est évident que toutes ces actions vont permettre une action durable et responsable moderne qui prolongera ses effets pour toute la vie des personnes qui en profiteront.

20. RISQUES ET INCERTITUDES

À titre de société minière, nous sommes exposés aux risques financiers et aux risques opérationnels liés à la nature même de nos activités. Ces risques pourraient avoir une incidence sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation. Par conséquent, un placement dans nos actions ordinaires devrait être considéré comme un placement spéculatif. Les acquéreurs ou détenteurs éventuels de nos actions ordinaires devraient porter une attention particulière à tous nos facteurs de risque.

Risques financiers

Fluctuation des prix de l'or

Les variations des prix de l'or sur le marché auront une incidence importante sur la rentabilité de nos activités. La production aurifère tirée de l'exploitation minière et la volonté de tierces parties, telles que des banques centrales, de vendre et de louer de l'or ont une incidence sur l'approvisionnement en or.

La demande d'or peut être influencée par la conjoncture économique, l'attrait de l'or comme véhicule de placement et la vigueur du dollar américain. Les autres facteurs comprennent les taux d'intérêt et de change, l'inflation et la stabilité politique. L'incidence globale de ces facteurs est impossible à prévoir avec exactitude.

En outre, le prix de l'or a, à quelques occasions, fait l'objet de variations à court terme très rapides en raison d'activités spéculatives. Les fluctuations des prix de l'or peuvent avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Fluctuation des prix du pétrole

Étant donné que nous utilisons du carburant à base de pétrole pour alimenter notre équipement minier et générer de l'électricité pour notre exploitation minière, une augmentation des prix du pétrole pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

20. RISQUES ET INCERTITUDES — (SUITE)

Fluctuation des taux de change

Nos activités au Mali sont assujetties aux fluctuations des devises et ces fluctuations peuvent avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation. À l'heure actuelle, l'or est vendu en euro et la plupart de nos coûts sont calculés en FCFA. Le taux de change entre l'euro et le FCFA est fixé par la banque centrale européenne et il est demeuré inchangé depuis les dix dernières années au taux de 655,957 FCFA pour 1 euro. Cependant, certains de nos coûts sont engagés dans d'autres devises, telles que le dollar américain et le dollar canadien.

L'appréciation des autres devises par rapport à l'euro peut accroître les coûts d'exploration et de production exprimés en dollars canadiens, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Fluctuation des taux d'intérêt

Tous les instruments financiers de la Société ainsi que ses marges de crédit et sa dette à long terme portent intérêt à taux fixe et ne sont donc pas exposées au risque de taux d'intérêt.

Accès à des financements par emprunts

Les activités de la Société dépendent de sa capacité à continuer de disposer du financement nécessaire par voie d'emprunt. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir, et rien ne garantit que ces sources de financement ou ces initiatives seront accessibles à la Société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société.

Risques opérationnels

Incertitude liée aux estimations des réserves et des ressources

Les données relatives aux réserves et aux ressources constituent des estimations fondées sur de l'information limitée acquise par forages et différentes méthodes d'échantillonnage. Rien ne garantit que les tonnages et les teneurs prévus seront obtenus ni que le taux de récupération sera atteint. Les teneurs de minerai réellement récupérées pourraient différer des teneurs estimées pour les réserves et les ressources. Ces données ont été déterminées en fonction du prix de l'or et des coûts d'exploitation présumés.

La production future pourrait différer de façon importante de ce qui est prévu dans les estimations de réserves, notamment pour les raisons suivantes :

- La minéralisation et les formations pourraient différer de celles qui sont prévues par forages, échantillonnages et études similaires ;
- L'augmentation des charges d'exploitation minière et de traitement pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les réserves ;
- La teneur des réserves pourrait varier considérablement de temps à autre, et il n'y a aucune garantie quant à la quantité d'or qui pourra en être récupérée ; et
- La baisse du cours de l'or pourrait rendre non rentable l'exploitation minière d'une partie ou de la totalité des réserves.

L'un ou l'autre de ces facteurs pourrait entraîner une augmentation des coûts ou une diminution de nos réserves estimatives. Les facteurs à court terme, tels que la nécessité de nouveaux travaux de développement d'un gisement ou le traitement de teneurs nouvelles ou différentes, pourraient compromettre notre rentabilité. En cas de chute du cours de l'or, nous pourrions être tenus de réduire considérablement la valeur de notre placement dans des propriétés minières ou de retarder, voire d'interrompre, la production ou le développement de nouveaux projets.

20. RISQUES ET INCERTITUDES — (SUITE)

Production et coûts estimatifs

Rien ne garantit que les calendriers de production projetés ou prévus seront respectés ni que les estimations des dépenses d'investissement et du coût comptant d'exploitation seront réalisées. L'incapacité d'atteindre les niveaux de production et les coûts estimatifs, ou toute augmentation importante des coûts pourrait avoir une incidence défavorable sur nos futurs flux de trésorerie, notre rentabilité, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

De nombreux facteurs peuvent entraîner des retards ou des accroissements de coûts, notamment des problèmes de main-d'œuvre, des pannes de courant, des problèmes de transport ou d'approvisionnement et des pannes mécaniques. En outre, des facteurs d'exploitation à court terme, comme le besoin de développement ordonné de corps minéralisés ou le traitement de nouvelles ou de différentes teneurs aurifères, peuvent faire en sorte qu'une exploitation minière ne soit pas rentable au cours d'une période donnée.

Par ailleurs, nos activités peuvent faire l'objet d'interruptions prolongées imputables aux conditions météorologiques. Des dangers comme des formations inusitées ou imprévues, des éclatements de roches, des pressions, des éboulements, des inondations ou d'autres situations peuvent se présenter au cours des forages et de l'enlèvement de la matière.

Notre coût pour produire une once d'or dépend également d'un certain nombre de facteurs, notamment de la teneur des réserves, de la récupération et de la capacité de traitement, du coût des matières premières, des pressions inflationnistes en général et des taux de change. Notre rendement futur peut par conséquent différer considérablement du rendement estimatif. Étant donné que ces facteurs sont indépendants de notre volonté, rien ne garantit que notre coût soit semblable d'une année à l'autre.

Nature de l'exploration et de l'exploitation minière

Nos programmes de développement et d'exploration ont une incidence marquée sur notre rentabilité. L'exploration et le développement de gisements minéraux comportent d'importants risques sur une longue période, que même la combinaison d'une évaluation prudente, d'expérience et de connaissances ne peut éliminer. Bien que la découverte d'une structure aurifère puisse donner lieu à des rendements importants, peu de propriétés minières qui font l'objet d'une exploration sont en définitive développées en tant que mines. Il peut être nécessaire d'engager des dépenses importantes pour établir et remplacer les réserves au moyen de forages ainsi que pour construire les installations d'exploitation minière et de traitement sur un site. Il est impossible de garantir que nos programmes d'exploration actuels ou projetés aboutiront à des exploitations minières commercialement rentables.

La viabilité économique d'un gisement d'or repose sur un certain nombre de facteurs, dont certains sont liés aux caractéristiques mêmes du gisement, comme la taille et la teneur, la proximité des infrastructures, les coûts de financement et la réglementation gouvernementale, y compris celle qui se rapporte aux taxes, aux redevances, à l'infrastructure, à l'utilisation des sols, à l'importation et à l'exportation d'or, au rapatriement des revenus et à la protection environnementale. L'incidence de ces facteurs ne peut pas être évaluée avec précision, mais la combinaison de ceux-ci peut faire en sorte que nous ne recevions pas un rendement du capital investi adéquat. Nos activités sont, et continueront d'être, exposées à tous les dangers et risques habituellement liés à l'exploration, au développement et à la production d'or et qui peuvent tous porter préjudice à la vie des personnes, aux biens et à l'environnement et entraîner une responsabilité légale éventuelle du fait de tout préjudice subi.

Risque lié aux entrepreneurs externes

En vertu de contrats de service miniers, les opérations de la fosse sont effectuées par des entrepreneurs externes. Il en résulte que nos opérations sont assujetties à des risques dont certains sont hors de notre contrôle, incluant notamment :

- L'incapacité de remplacer l'entrepreneur et son équipement d'exploitation dans l'éventualité où l'une ou l'autre des parties mette fin à l'entente ;
- Un contrôle réduit sur certains aspects des opérations qui sont sous la responsabilité de l'entrepreneur ;

20. RISQUES ET INCERTITUDES — (SUITE)

Risque lié aux entrepreneurs externes – (suite)

- Le manquement par l'entrepreneur de ses obligations prévues au contrat de services miniers ;
- Une interruption des opérations dans l'éventualité où l'entrepreneur cesse ses activités pour cause d'insolvabilité ou autres circonstances ;
- Le défaut de l'entrepreneur de se conformer aux exigences légales et réglementaires applicables sous sa responsabilité ; et
- Les problèmes de l'entrepreneur à gérer sa main-d'œuvre, un conflit de travail ou autres enjeux relatifs à ses employés.

En outre, nous pourrions engager notre responsabilité envers des tiers par suite des actions d'un entrepreneur. Bien que les entrepreneurs miniers impliqués dans ces projets soient bien établis et réputés, la survenance de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Portefeuille de nos propriétés limité

Présentement, notre seule propriété minérale en activité est notre mine de Nampala, au Mali. Si nous n'acquérons pas et ne développons pas de nouvelles propriétés minérales, tout développement défavorable affectant notre propriété de Nampala pourrait avoir une incidence négative importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Épuisement de nos réserves minérales

Nous devons remplacer en permanence les réserves minérales épuisées par la production afin de maintenir des niveaux de production à long terme. Nous devons ainsi élargir les réserves minérales connues ou trouver ou acquérir de nouveaux gisements minéraux. Toutefois, il existe un risque que l'épuisement des réserves ne puisse pas être atténué par nos découvertes futures. L'exploration minière est de nature très spéculative et comporte de nombreux risques. De nombreux projets d'exploration aurifère, sinon la plupart, ne rapportent pas les résultats escomptés, et rien ne garantit que les programmes d'exploration actuels ou futurs soient couronnés de succès. De plus, des coûts importants sont engagés afin de constituer des réserves minérales, ouvrir de nouvelles fosses et construire des installations minières et de traitement.

Approvisionnement en eau

Les activités d'exploitation minière que nous exerçons à la mine de Nampala, à notre installation de traitement du minerai et à nos installations auxiliaires requièrent d'importantes quantités d'eau. La poursuite de notre production minière dépend de notre capacité à accéder à un approvisionnement adéquat en eau. L'insuffisance des ressources en eau, que ce soit par suite de l'adoption de nouveaux règlements ou d'autres facteurs, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Fluctuation des prix de l'énergie et autres marchandises

Le succès de nos activités d'exploitation minière est tributaire des prix courants et de la disponibilité des marchandises qui sont utilisées dans le cadre de nos activités, notamment le diesel, le carburant, l'acier, le béton et les produits chimiques (y compris le cyanure). Les prix de ces marchandises varient en fonction de différents facteurs indépendants de notre volonté. Une augmentation des coûts ou une diminution de la disponibilité des marchandises requise pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Licences et permis

Nous devons obtenir des licences et des permis auprès de diverses autorités gouvernementales. Nous sommes d'avis que nous possédons toutes les licences et tous les permis nécessaires en vertu des lois et des règlements applicables à l'égard de nos propriétés et que nous sommes actuellement en conformité, à tous les égards importants, avec les modalités de ces licences et permis.

20. RISQUES ET INCERTITUDES — (SUITE)

Licences et permis – (suite)

Toutefois, ces licences et ces permis peuvent faire l'objet de changements dans diverses circonstances. Rien ne garantit que nous pourrions obtenir ou conserver toutes les licences et tous les permis qui peuvent être requis pour poursuivre nos activités actuelles, explorer et développer les propriétés ou entreprendre la construction ou l'exploitation d'installations minières et de propriétés en cours d'exploration ou de développement. L'incapacité d'obtenir de nouvelles licences et de nouveaux permis ou de parvenir à conserver ceux que nous détenons déjà pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Risque politique, risque terroriste et banditisme armé

Bien que le gouvernement du Mali ait par le passé appuyé le développement de ses ressources naturelles par des sociétés étrangères, rien ne garantit que le gouvernement n'adoptera pas à l'avenir des politiques différentes ou de nouvelles interprétations relativement à la propriété étrangère des ressources minérales, aux taux de change, à la protection environnementale, aux relations de travail, aux conditions des codes miniers, au rapatriement des revenus ou au rendement du capital. Toute limite imposée à l'égard du transfert de trésorerie ou autres actifs entre ROBEX et ses filiales pourrait restreindre notre capacité à financer nos activités d'exploitation, et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

En outre, les régimes d'imposition visant les activités minières dans les territoires étrangers peuvent faire l'objet d'interprétations divergentes et de modifications constantes, et pourraient ne pas prévoir de mesures de stabilité fiscale. Notre interprétation de la loi fiscale, y compris des mesures de stabilité fiscale, et son application à nos transactions et à nos activités pourraient ne pas correspondre à l'interprétation de cette même loi par les autorités fiscales. Par conséquent, les taxes pourraient augmenter et les transactions pourraient être contestées par les autorités fiscales et nos activités faire l'objet d'une vérification, ce qui pourrait se traduire par des impôts, des pénalités et des intérêts importants. On ne peut écarter la possibilité qu'un gouvernement adopte des politiques sensiblement différentes ou de nouvelles interprétations qui pourraient aller jusqu'à l'expropriation des éléments d'actif.

Nous pourrions aussi avoir de la difficulté à récupérer les montants de taxes et d'impôts remboursables de la part des autorités fiscales, y compris les montants de taxes sur la valeur ajoutée (« TVA »). Les délais prolongés de remboursement de la TVA pourraient avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

La possibilité de conflits civils et d'instabilité politique dans ce pays ou des pays voisins, et la possibilité que la sécurité de nos mines et de notre personnel soit menacée en raison d'agitation politique, de guerre civile ou d'attaques terroristes, font également partie des risques politiques. Toute activité de ce genre pourrait perturber nos activités, limiter notre capacité à embaucher et à retenir du personnel qualifié, et restreindre notre accès au capital.

Il est à noter que la situation au Mali se dégrade, de même qu'au Burkina Faso voisin et plus généralement dans l'arc subsaharien. La dégradation est de plusieurs natures, notamment avec une déstabilisation du centre du pays qui se rapproche de Bamako ; une instabilité sociale et des difficultés politiques de toutes natures. Le pays voit émerger des conflits ethniques qui n'existaient pas et la présence d'un banditisme armé en raison de la présence de nombreuses armes et milices.

Questions liées à la conformité, à la fraude et à la sûreté

La Société doit s'assurer de gérer adéquatement les risques liés à la fraude vue la nature de ses activités et à son environnement d'extrême pauvreté et d'instabilités. Une lutte est menée quotidiennement concernant certains de ces aspects en outre avec l'aide d'un spécialiste en sécurité minière ayant de l'expérience en Afrique.

20. RISQUES ET INCERTITUDES — (SUITE)

Questions liées à la conformité, à la fraude et à la sûreté – (suite)

De plus, la Société a engagé une politique de consolidation de la conformité notamment en mettant en place une politique dénommée PAF (Procédure Anti-Fraude) inspirée du référentiel COSO 2013.

Une gendarmerie est installée à l'entrée de la mine. Plusieurs dizaines de caméras numériques surveillent le site. Plusieurs dizaines de gardes patrouillent. Mais la Société doit s'adapter en permanence et rien ne garantit la parfaite efficacité des actions menées.

Questions liées aux titres de propriété

Les titres liés aux projets minéraux et aux droits d'exploration et d'exploitation impliquent certains risques inhérents en raison de problèmes potentiels découlant des caractéristiques historiques ambiguës des projets miniers. Bien que nous n'ayons aucune raison de croire que l'existence et l'étendue d'une propriété minière dans laquelle nous avons une participation pourraient être remises en question, les titres de propriété des propriétés minières peuvent faire l'objet de réclamations éventuelles de la part de tierces parties et rien ne garantit qu'il n'existe aucune entente non enregistrée, aucune réclamation, ni aucun vice de titre qui pourrait faire en sorte que nos titres soient remis en question.

Par ailleurs, le défaut de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements applicables, dont le défaut d'acquitter les taxes et les impôts et de réaliser et déposer des travaux d'évaluation dans les délais prescrits, peut invalider le titre sur des parties ou la totalité des propriétés à l'égard desquelles nous détenons des licences et des permis.

Risque lié aux fournisseurs

Nous dépendons de divers services, équipements, fournitures et pièces pour mener nos opérations. Une pénurie de biens, de pièces ou de services dont nous avons besoin pourrait entraîner une hausse des coûts ou un retard dans les livraisons, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre calendrier de production ainsi que sur notre situation financière et notre résultat d'exploitation.

De plus, nous pourrions engager notre responsabilité envers des tiers par suite des actions d'un entrepreneur. La survenance de l'un ou de plusieurs de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Concurrence

Le secteur de l'exploration et de l'exploitation minière est concurrentiel à tous les niveaux. Nous livrons concurrence à bon nombre d'entreprises et de personnes, y compris des concurrents mieux pourvus en ressources financières, techniques et autres, pour la recherche et l'acquisition de propriétés minières intéressantes, d'équipement et, de plus en plus, pour la recherche de ressources humaines. Rien ne garantit que nous puissions continuer à concurrencer avantageusement les autres sociétés minières.

Personnel qualifié et personnel clé

Pour que nos activités soient couronnées de succès, nous devons trouver et retenir des employés qualifiés qui possèdent une connaissance approfondie et une expertise du secteur minier. ROBEX et d'autres sociétés minières se livrent une concurrence pour attirer du personnel qualifié et du personnel clé, et si nous nous trouvions dans l'incapacité d'attirer ou de retenir du personnel qualifié, ou d'établir des stratégies adéquates de planification de la relève, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

20. RISQUES ET INCERTITUDES — (SUITE)

Relations de travail

Nous dépendons de notre main-d'œuvre pour extraire et traiter le minerai. Nos relations avec nos employés pourraient être touchées par des changements aux relations de travail provenant, notamment, de groupes d'employés, de syndicats et des autorités gouvernementales. De plus, certains de nos employés sont représentés par des syndicats aux termes de conventions collectives. Nous pourrions nous trouver dans la nécessité de renégocier de façon satisfaisante nos conventions collectives à leur échéance. En outre, les conventions collectives en vigueur pourraient ne pas suffire à empêcher les grèves et arrêts de travail à nos installations à l'avenir. Des interruptions de travail pourraient avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Risques et coûts environnementaux

Toutes les étapes de nos activités sont assujetties à la réglementation environnementale. La législation environnementale évolue vers des normes et une application plus rigoureuse, des amendes et des pénalités accrues pour non-conformité, des études environnementales plus rigoureuses des projets proposés et un niveau accru de responsabilité pour les sociétés ainsi que pour leurs dirigeants, administrateurs et employés. Des risques environnementaux, qui nous sont inconnus à l'heure actuelle et qui ont été causés par d'anciens ou d'actuels propriétaires des propriétés ou par d'anciens ou d'actuels travaux d'exploitation sur les propriétés, peuvent exister sur nos propriétés. Le défaut de se conformer aux lois et aux règlements environnementaux applicables pourrait donner lieu à des mesures exécutoires, incluant notamment des mesures correctives qui nécessitent des dépenses d'investissement ou des mesures de redressement. Rien ne garantit que de futurs changements dans les lois et règlements environnementaux et les permis régissant les activités d'exploitation et générales des sociétés minières, le cas échéant, n'auront pas une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Nous employons, dans notre processus de production minière, du cyanure de sodium, qui est une substance toxique. Advenant une fuite ou un déversement de cyanure de sodium de son système de confinement, nous pourrions être tenus responsables des travaux de décontamination, lesquels pourraient ne pas être assurés. Bien que toutes les précautions nécessaires aient été prises pour éviter le déversement de matières polluantes dans la nappe phréatique et les milieux naturels, nous pourrions être tenus responsables de risques à l'égard desquels nous ne possédons également aucune assurance.

De plus, les sociétés du secteur des ressources naturelles sont tenues d'exercer leurs activités et d'effectuer la remise en état des sols qu'elles exploitent conformément à la réglementation environnementale en vigueur. Nos estimations du total des coûts définitifs liés à la fermeture des mines et à la remise en état des sols pourraient différer sensiblement des coûts réels. Tout coût de remise en état excédentaire ou imprévu pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Assurances insuffisantes

Bien que nous puissions obtenir des assurances à l'égard de certains risques pour des montants que nous considérons importants, l'assurance disponible pourrait ne pas couvrir la totalité des risques auxquels peut faire face une société minière. Nous pourrions également nous trouver dans l'incapacité de conserver les assurances nécessaires pour couvrir les risques assurables moyennant des primes économiquement acceptables. La couverture d'assurance pourrait en outre ne pas être disponible dans l'avenir ou pourrait ne pas être suffisante pour couvrir toute perte résultante. De plus, l'assurance pour certains risques, comme les risques liés aux sites d'usinage, à la pollution environnementale, à l'élimination des déchets et à d'autres dangers découlant de l'exploration et de la production, n'est généralement pas offerte aux sociétés aurifères selon des modalités acceptables. Les coûts éventuels pouvant être associés aux dommages non assurés ou en excès de la garantie ou pour assurer la conformité aux lois et aux règlements applicables pourraient entraîner des retards importants et nécessiter des sorties de fonds substantielles, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

20. RISQUES ET INCERTITUDES — (SUITE)

Nationalisme en matière de ressources

À un moment où les gouvernements africains sont aux prises avec une conjoncture économique déficitaire et déprimée, le secteur aurifère est ciblé comme une source d'accroissement des recettes publiques. Les États revoient sans cesse les modalités d'exploitation des ressources nationales qui régissent les sociétés minières. Si cette évolution du nationalisme en matière de ressources se traduisait par l'entrée en vigueur de nouvelles lois, elle pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation. De nombreux projets et nouveaux textes créent des inquiétudes.

Relations avec les communautés environnantes

Les activités exercées par les sociétés du secteur des ressources naturelles font l'objet d'un regard de plus en plus critique de la part du public. Nous subissons des pressions qui nous obligent à démontrer que nos activités commerciales génèrent non seulement un rendement satisfaisant pour nos actionnaires, mais profitent également à d'autres parties intéressées comme les gouvernements locaux et les communautés situées près de notre mine, au Mali.

Ces pressions pourraient entraîner d'éventuelles conséquences telles que des atteintes à notre réputation, des poursuites en justice, des obligations croissantes en matière d'investissement social et des pressions en vue de la hausse des taxes et des redevances perçues par les gouvernements locaux et les communautés environnantes. Ces pressions pourraient également compromettre notre capacité à obtenir les permis et les autorisations nécessaires à la poursuite de nos activités.

De plus, nos propriétés au Mali pourraient être assujetties à des droits ou à des revendications de droits de la part de différents intervenants communautaires. En outre, des orpailleurs pourraient utiliser certaines de nos propriétés ou la totalité de celles-ci, interférant avec nos activités d'exploration et de développement sur ces propriétés.

Dépendance à l'égard des systèmes de technologie de l'information

Nos activités dépendent des systèmes de technologie de l'information. Ces systèmes peuvent subir des perturbations, des dommages ou des pannes sous l'effet de divers facteurs. Toute défaillance touchant nos systèmes de technologie de l'information pourrait se traduire par des arrêts de production, des retards opérationnels, la compromission de l'information confidentielle ou encore la destruction ou la corruption de données. En conséquence, tout dysfonctionnement de nos systèmes de technologie de l'information pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation. Il pourrait aussi nuire considérablement à l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière. Une action est menée depuis plusieurs années pour réduire le risque de pertes de données, mais rien ne garantit que cette action soit totalement efficace.

Menaces cybernétiques

Nos activités dépendent, en partie, de notre capacité, et de celle de nos fournisseurs, à protéger nos réseaux, nos systèmes technologiques et nos logiciels contre les dommages découlant de différentes menaces comme les virus, les atteintes à la sécurité et les attaques cybernétiques. Ces menaces peuvent inclure des tentatives d'accéder, sans autorisation, à nos données ou nos systèmes de réseaux automatisés, et la manipulation ou l'utilisation inappropriée de systèmes de technologie de l'information. Une défaillance de toute composante de nos systèmes de technologie de l'information pourrait, selon la nature de cette défaillance, avoir une incidence défavorable importante sur notre réputation, notre situation financière et notre résultat d'exploitation. Bien que nous n'ayons jamais connu de pertes significatives découlant d'attaques cybernétiques ou d'autres atteintes à la sécurité de nos données, rien ne garantit que nous ne subissons jamais de telles pertes dans l'avenir. Notre risque et notre exposition à ces enjeux ne peuvent être entièrement évités compte tenu, entre autres choses, de la nature évolutive de ces menaces. À mesure que les menaces cybernétiques continueront d'évoluer, nous pourrions être tenus de consacrer des ressources additionnelles pour continuer à modifier ou à améliorer nos mesures de protection ou à investiguer et à remédier à toute vulnérabilité de nos systèmes.

20. RISQUES ET INCERTITUDES — (SUITE)

Litiges

Toutes les industries, y compris l'industrie minière, peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, qu'elles soient fondées ou non. Nous avons déjà été engagés dans diverses poursuites judiciaires, nous le sommes actuellement et nous pourrions l'être à l'avenir. Bien que nous croyions improbable que ces poursuites aient ultimement une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation, des coûts liés à la défense seront engagés, même à l'égard des actions instituées sans fondement. En raison de l'incertitude inhérente au processus de règlement des litiges, rien ne garantit que la résolution de toute procédure judiciaire particulière ou de plusieurs procédures judiciaires combinées n'ait pas une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Lois anticorruption

Nous exerçons nos activités dans des territoires où le secteur public et le secteur privé ont déjà été entachés, dans une certaine mesure, par la corruption. Nous sommes tenus de respecter les dispositions de la Loi canadienne sur la corruption d'agents publics étrangers. On assiste depuis peu à une hausse de la fréquence et de la sévérité des sanctions appliquées en vertu de la loi. Bien que nous ayons adopté une politique qui exige le respect des lois anticorruption, rien ne garantit que nos politiques et procédures de contrôle interne nous prémuniront en tout temps contre la négligence, la fraude, la malhonnêteté ou tout autre agissement répréhensible. Toute infraction réelle ou présumée des lois anticorruptions est passible d'amendes et de sanctions civiles et pénales et elle peut nuire à notre réputation ou entraîner d'autres conséquences susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière et sur notre résultat d'exploitation.

Pandémie du coronavirus (COVID-19)

La crise sanitaire qui frappe le monde entier est sans précédent et donc ses effets sont largement imprévisibles. Cette pandémie ne saurait épargner un pays. En Afrique de l'Ouest, plus qu'ailleurs, les infrastructures médicales locales sont très fragiles. Les pays faisant face à une crise jamais rencontrée, les pouvoirs publics sont susceptibles de prendre des décisions inattendues ou soudaines et incontournables.

Outre les problèmes de santé que cela fait peser sur les travailleurs des entreprises et de leurs sous-traitants, de nombreux problèmes locaux ou mondiaux peuvent apparaître dont, notamment, de rupture d'approvisionnements, des transports, des exportations, fermeture des frontières, etc. Il est également possible que des entreprises soient touchées, ou que soient touchées les communautés avoisinantes provoquant notamment des arrêts de production et instabilités sociales.

La Société a mis en place une surveillance régulière de la situation afin d'ajuster les actions à mener.

Une politique de tests a été mise en place par la mine avec des experts maliens des maladies infectieuses.

Dans l'intérêt de la Société, de la relation avec le pays et dans le cadre de son action RSE, nous avons contribué au fonds spécial mis en place par le gouvernement malien pour les aider à organiser la lutte contre la pandémie au niveau national pour un montant de 32 750 000 FCFA (environ 75 000 CAD). Les communautés ont également assisté à notre présentation de la contagion de cette maladie et des moyens leur ont été fournis.

À l'heure actuelle, nous sommes heureux de constater que le Mali est très épargné par la crise sanitaire et la mine de Nampala n'a eu aucun cas, et il semble que ce soit la même chose pour les villages avoisinants.

Crise institutionnelle et sociale au Mali

Un pouvoir militaire s'est installé au Mali en remplacement des institutions civiles. La situation entraîne des sanctions internationales de nature à pouvoir perturber la continuité des opérations. La situation appelle la Société à la vigilance et à anticiper, mais les faits sont trop récents pour en tirer des conclusions. Se reporter à la section « Événements postérieurs à la date de clôture » du présent rapport à la page 22.

21. CAPITAL-ACTIONS

Au 24 août 2020, notre capital social se composait de 592 809 566 actions ordinaires émises et en circulation.

Aussi, 13 450 000 options d'achat d'actions étaient attribuées à des prix d'exercice de 0,09 \$, 0,115 \$, 0,13 \$ et 0,35 \$, venant respectivement à échéance le 16 juillet 2022, le 23 septembre 2023, le 28 novembre 2024 et le 28 juin 2025. Chaque option permet au détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société.

Sommaire de l'actionnariat

	Situation actuelle		Options d'achat d'actions ⁽¹⁾ Effets de l'exercice		
	Actions en circulation	%	Actions émises	Total des actions en circulation	% après exercice
Groupe Cohen*	391 293 027	66,01 %	3 000 000 ⁽²⁾	394 293 027	65,04 %
Autres actionnaires	201 516 539	33,99 %	10 450 000	211 966 539	34,96 %
Total	592 809 566	100 %	13 450 000	606 259 566	100 %

* Le groupe Cohen est composé de Georges Cohen, Julien Cohen, Benjamin Cohen, Johan Contat Cohen, Émilie Cohen et Laetitia Cohen.

⁽¹⁾ L'exercice de ces options augmenterait la trésorerie de la Société d'un montant de 2 482 000 \$.

⁽²⁾ Les options d'achat d'actions ont été attribuées à Georges Cohen.

22. CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Contrôles et procédures de communication de l'information

Nous maintenons en place des systèmes d'information, des contrôles et des procédures appropriées afin de nous assurer que l'information utilisée à l'interne et publiée à l'externe soit complète, exacte, fiable et à jour. Les contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») sont conçus de façon à fournir une assurance raisonnable à l'effet que l'information qui doit être présentée dans les rapports annuels, les rapports intermédiaires et les autres documents déposés en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais prescrits par cette législation et comprend des contrôles et des procédures conçus pour assurer que l'information importante qui doit être divulguée est compilée et communiquée à la direction, y compris les dirigeants signataires, de façon à permettre la prise de décisions en temps opportun concernant la communication de l'information.

Notre président, notre chef de la direction et notre chef de la direction financière ont évalué ou fait en sorte que soient évaluée, sous leur supervision directe, l'efficacité de la conception et du fonctionnement de nos CPCI tels que définis dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* au 31 décembre 2019 et sont arrivés à la conclusion que ces CPCI étaient conçus et fonctionnaient de façon efficace.

Il n'y a eu aucun changement à nos CPCI au cours de la période entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2020, qui a eu, ou dont on pourrait raisonnablement penser qui aurait, des répercussions importantes sur nos CPCI.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction est responsable de la mise en place et du maintien de contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») adéquats de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière présentée et la préparation des états financiers à des fins de publication conformément aux IFRS.

La direction a évalué l'efficacité de la conception et du fonctionnement de nos CIIF tels que définis dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*. L'évaluation a été effectuée par le président, le chef de la direction et le chef de la direction financière, avec la collaboration d'autres dirigeants et membres du personnel dans la mesure jugée nécessaire.

Basée sur cette évaluation, le président, le chef de la direction et le chef de la direction financière sont arrivés à la conclusion qu'au 31 décembre 2019, les CIIF étaient conçus de façon appropriée, étaient efficaces et offraient une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière présentée et la préparation des états financiers à des fins de publication conformément aux IFRS.

Il n'y a eu aucun changement important à nos CIIF au cours de la période entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2020, qui a eu, ou dont on pourrait raisonnablement penser qui aurait, des répercussions importantes sur nos CIIF.

Limites des contrôles et procédures

Malgré son évaluation, notre direction, incluant le président, le chef de la direction et le chef de la direction financière, est d'avis que tout contrôle et toute procédure, aussi bien conçus et fonctionnels soient-ils, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable et non une assurance absolue d'atteindre les objectifs de contrôle désirés. Par conséquent, compte tenu des limites inhérentes aux systèmes de contrôle, des inexactitudes attribuables à des erreurs ou des cas de fraude pourraient se produire et ne pas être détectées.

23. RÉSULTATS TRIMESTRIELS

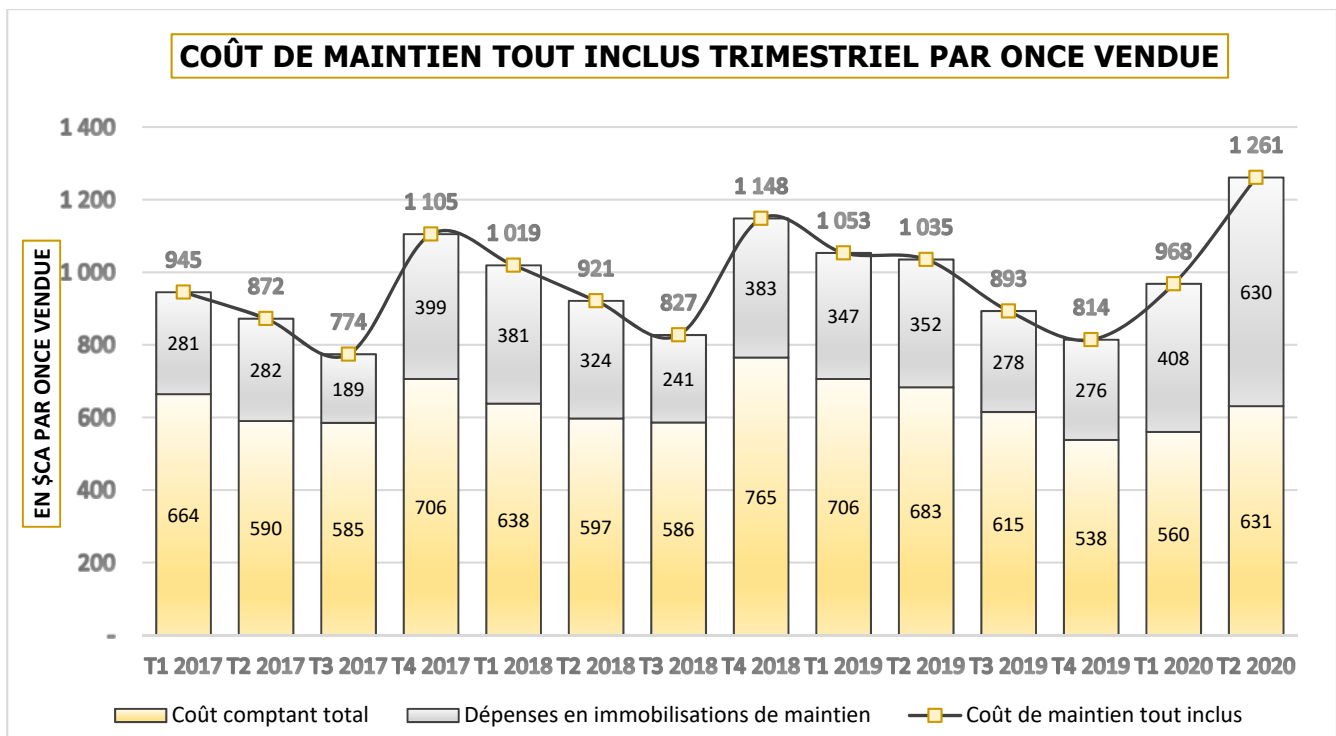
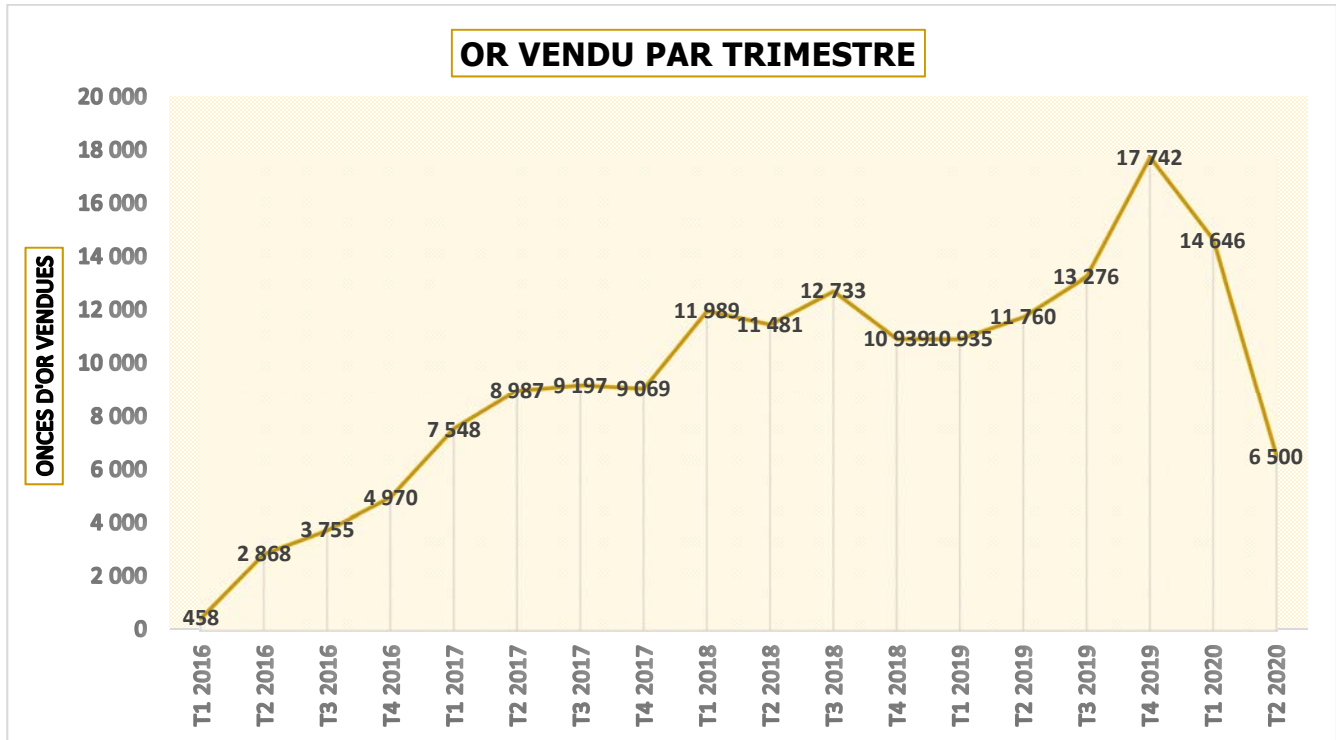
	2020		2019				2018	
	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3
<i>(en milliers de dollars, sauf les résultats par action)</i>								
Résultats								
Revenus – Ventes d’or	15 714	30 864	34 403	25 478	20 441	18 870	18 613	19 820
Résultat net	(144)	9 714	10 860	6 684	918	669	(5 484)	5 125
Attribuables aux								
- Actionnaires	338	9 667	10 617	6 593	1 037	825	(4 897)	4 598
- Participations ne donnant pas le contrôle	(482)	47	243	91	(119)	(156)	(587)	527
Résultat de base par action	0,001	0,017	0,018	0,011	0,002	0,001	(0,008)	0,008
Résultat dilué par action	0,001	0,016	0,018	0,011	0,002	0,001	(0,008)	0,008
Flux de trésorerie liés aux activités d’exploitation ¹	7 458	18 749	20 768	13 856	8 640	7 699	1 219	7 782
NAMPALA								
Données d’exploitation								
Minerai extrait (tonnes)	456 091	502 280	494 934	477 676	402 678	498 433	491 734	365 759
Minerai traité (tonnes)	483 460	476 720	539 127	512 377	433 598	424 561	481 603	432 538
Teneur traitée (g/t)	1,00	1,10	1,12	1,05	1,00	0,95	0,91	0,97
Récupération (%)	89,5%	88,8 %	89,8 %	87,7 %	86,6 %	85,0 %	84,9 %	87,3 %
Onces d’or produites	13 921	14 918	17 361	15 175	12 089	11 060	10 665	12 772
Onces d’or vendues	6 500	14 646	17 742	13 276	11 760	10 935	10 939	12 733
Statistiques (en dollars)								
Prix de vente moyen réalisé (par once)	2 418	2 107	1 939	1 919	1 738	1 726	1 701	1 557
Coût comptant d’exploitation (par tonne traitée) ²	15	17	15	16	18	18	17	15
Coût comptant total (par once vendue) ²	631	560	538	615	683	706	765	586
Coût de maintien tout inclus (par once vendue) ²	1 261 ³	968	814	893	1 035	1 053	1 148	827
Charges administratives (par once vendue)	392 ³	113	98	97	133	162	101	134
Amortissement des immobilisations (par once vendue)	1 040 ³	504	483	542	627	765	702	249

¹ Les flux de trésorerie liés aux activités d’exploitation excluent la variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

² Le coût comptant d’exploitation, le coût comptant total et le coût de maintien tout inclus sont des mesures financières non conformes aux IFRS pour lesquelles il n’existe pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Se reporter à la section « Mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport à la page 46.

³ Pour le deuxième trimestre de 2020, le coût de maintien tout inclus par once vendue, les charges administratives par once vendue et l’amortissement des immobilisations par once vendue sont impactés notablement par les stocks de lingots d’or de 7 831 onces au 30 juin 2020, vendues au troisième trimestre de 2020.

23. RÉSULTATS TRIMESTRIELS - (SUITE)



24. MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Certains des indicateurs que nous utilisons pour analyser et évaluer nos résultats représentent des mesures non conformes aux IFRS. Nous présentons ces mesures puisqu'elles peuvent fournir des informations utiles permettant aux investisseurs de mieux évaluer le rendement de la Société et sa capacité de générer des flux de trésorerie de ses activités. Puisque les mesures non conformes aux IFRS présentées dans les sections ci-dessous n'ont pas de sens normalisé prescrit par les IFRS, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures semblables que présentent d'autres sociétés. Par conséquent, elles visent à fournir des renseignements supplémentaires et ne doivent pas être considérées isolément ni être interprétées comme pouvant remplacer des mesures de rendement conformes aux IFRS. Les définitions des mesures non conformes aux IFRS qui n'ont pas été définies ailleurs dans le présent document, ainsi qu'un rapprochement de ces mesures et de celles établies conformément aux IFRS, sont fournies ci-dessous.

Coût comptant d'exploitation et coût comptant d'exploitation incluant les frais de découverte

Les tableaux ci-dessous présentent un rapprochement entre le coût comptant d'exploitation calculé conformément aux normes de l'Institut de l'or¹ et les charges d'exploitation:

	Deuxièmes trimestres terminés les 30 juin		Premiers semestres terminés les 30 juin	
	2020	2019	2020	2019
Par tonne traitée				
Tonnes de minerai traitées	483 460	433 598	960 180	858 159
(en dollars)				
Charges d'exploitation minière (relatives aux onces vendues)	4 098 286	8 028 975	12 304 169	15 748 291
Redevances minières	(370 392)	(621 914)	(1 140 709)	(1 210 059)
Incidence des ajustements des stocks (lingots d'or, or en cours de production et minerai empilé)	3 635 034	194 731	4 266 600	613 503
Charges d'exploitation (relatives aux tonnes traitées)	7 362 928	7 601 792	15 430 060	15 151 735
Coût comptant d'exploitation (par tonne traitée)	15	18	16	18

	Deuxièmes trimestres terminés les 30 juin		Premiers semestres terminés les 30 juin	
	2020	2019	2020	2019
Par tonne traitée				
Tonnes de minerai traitées	483 460	433 598	960 180	858 159
(en dollars)				
Frais de découverte	2 293 177	1 927 058	5 547 641	3 580 129
Frais de découverte (par tonne traitée)	5	4	6	4
Coût comptant d'exploitation (par tonne traitée)	15	18	16	18
Coût comptant d'exploitation, incluant les frais de découverte (par tonne traitée)	20	22	22	22

¹ L'Institut de l'or, qui a cessé ses activités en 2002, était un organisme non réglementé et représentait un groupe mondial de producteurs d'or. La norme de coût de production développée par l'Institut de l'or demeure la norme généralement admise en matière d'enregistrement des coûts décaissés par les entreprises d'extraction aurifère.

24. MESURES NON CONFORMES AUX IFRS - (SUITE)

Coût comptant total

	Deuxièmes trimestres terminés les 30 juin		Premiers semestres terminés les 30 juin	
	2020	2019	2020	2019
Par once vendue				
Onces d'or vendues	6 500	11 760	21 146	22 695
(en dollars)				
Charges d'exploitation minière	4 098 286	8 028 975	12 304 171	15 748 291
Coût comptant total (par once vendue)	631	683	582	694

Coût de maintien tout inclus

Le coût de maintien tout inclus représente le coût comptant total auquel s'ajoutent les dépenses en immobilisations de maintien et les frais de découverte par once vendue. La Société a classé ses dépenses en immobilisations de maintien qui sont considérées nécessaires pour maintenir les opérations existantes et les frais de découverte capitalisés.

	Deuxièmes trimestres terminés les 30 juin		Premiers semestres terminés les 30 juin	
	2020	2019	2020	2019
Onces d'or vendues	6 500	11 760	21 146	22 695
(en dollars)				
Dépenses en immobilisations de maintien	4 093 351	4 135 761	10 070 967	7 926 859
Dépenses en immobilisations de maintien (par once vendue)	630	352	476	349
Coût comptant d'exploitation (par once vendue)	631	683	582	694
Coût de maintien tout inclus (par once vendue)	1 261	1 035	1 058	1 043

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action

La Société utilise les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement pour ajouter de l'information à ses états financiers consolidés, et calcule cette mesure en excluant les variations d'une période à l'autre des éléments hors trésorerie du fonds de roulement comme les débiteurs, les stocks, les charges payées d'avance, les dépôts versés et les créditeurs.

	Deuxièmes trimestres terminés les 30 juin		Premiers semestres terminés les 30 juin	
	2020	2019	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (en dollars)	7 457 947	8 640 493	26 207 251	16 339 775
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	582 777 059	579 509 566	581 525 267	579 509 566
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par action (en dollars)	0,013	0,015	0,045	0,028

24. MESURES NON CONFORMES AUX IFRS - (SUITE)

Mesure comptables ajustées

Le résultat net et le résultat opérationnel ont été ajustés pour certains éléments considérés temporaires, qui ne reflètent pas les activités d'exploitation minière centrales à la Société.

	Deuxièmes trimestres terminés les 30 juin		Premiers semestres terminés les 30 juin	
	2020	2019	2020	2019
(en dollars)				
Résultat net attribuable aux actionnaires selon les IFRS	337 917	1 037 051	10 004 151	1 862 076
Coût de la rémunération en options d'achat d'actions	573 791	---	573 791	---
Pertes (gains) de change	(313 757)	(43 026)	59 025	(37 388)
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires	597 951	994 025	10 636 967	1 824 688
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	582 777 059	579 509 566	581 525 267	579 509 566
Résultat de base ajusté par action (en dollars)	0,001	0,002	0,018	0,003

25. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS ET INFORMATION CONTINUE

Le présent rapport de gestion est daté du 24 août 2020. Nous présentons régulièrement de l'information additionnelle par le dépôt de communiqués de presse, d'états financiers et des circulaires de sollicitation annuelle sur le site Internet de SEDAR (sedar.com). Vous trouverez également ces documents et d'autres informations concernant la Société sur notre site Internet à l'adresse robexgold.com.

26. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes ainsi que des hypothèses et, en conséquence, les résultats réels et les événements futurs pourraient différer de façon significative par rapport à ceux anticipés en vertu de ces énoncés prospectifs. Les lecteurs sont avisés qu'ils ne devraient donc pas s'y fier indûment. Ces énoncés prospectifs comprennent des énoncés relatifs à nos attentes quant au prix de l'or, aux objectifs de production, aux échéanciers, aux charges d'exploitation minière, aux dépenses d'investissement et aux estimations des réserves et ressources minérales. Les énoncés prospectifs comprennent des mots et expressions comme « recherche », « croissance », « occasions », « anticipée », « perspectives », « stratégie », « sera mis à contribution », « évaluées », « est prévue », « afin de », « devrait », « cible », « objectif », « avons l'intention », et d'autres expressions semblables. Les facteurs pouvant entraîner une variation importante des résultats et événements futurs par rapport aux attentes exprimées ou découlant implicitement des énoncés prospectifs comprennent notamment la capacité d'atteindre notre objectif de produire au moins 51 100 onces d'or à la mine de Nampala en 2020 à un coût comptant total (par once vendue) inférieur à 650 \$ et un coût de maintien tout inclus (par once vendue) inférieur à 1 000 \$, la capacité de maintenir un niveau de charges administratives semblables à celui de l'année 2019, la capacité à réaliser notre priorité stratégique, les fluctuations du prix de l'or, des devises et des coûts d'exploitation, les risques liés à l'industrie minière, l'incertitude liée aux estimations de réserves et de ressources minérales, les délais, la stabilité politique et sociale en Afrique (incluant notre capacité à conserver ou renouveler nos licences et permis), et les autres risques décrits dans les documents de ROBEX déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières. ROBEX décline toute obligation de mettre à jour ou de réviser ces énoncés prospectifs, à moins que la loi ne l'exige.

INFORMATIONS CORPORATIVES**INSCRIPTION BOURSIÈRE**

Bourse de croissance TSX
Symbole : RBX

SIÈGE SOCIAL

437 Grande-Allée Est, bureau 100
Québec (Québec)
Canada G1R 2J5
Tél. : (581) 741-7421
Fax : (581) 742-7241
info@robexgold.com

BUREAU AU MALI

Rue 50, porte 901 Badalabougou
B.P. 1939
Bamako, Mali, Afrique
011 223 20 23 24 80
011 223 76 41 20 21
a.kader@robexgold.com

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du conseil :

Georges Cohen

Vice-président du conseil :

Richard R. Faucher

Autres membres :

Benjamin Cohen, Christian Marti, Claude Goulet, Julien Cohen, Michel Doyon

COMITÉ D'AUDIT

Président du comité :

Claude Goulet

Autres membres :

Julien Cohen, Michel Doyon

DIRECTION

Président :

Georges Cohen

Chef de la direction :

Benjamin Cohen

**Chef de la direction financière
et des opérations :**

Augustin Rousselet

AUDITEURS

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Québec (Québec)

CONSEILLER JURIDIQUE

Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Québec (Québec)

PERSONNES QUALIFIÉES (RÈGLEMENT 43-101)

Denis Boivin, B.Sc., P.Geo.
Mario Boissé, ing. minier

AGENT DE TRANSFERT

Société de fiducie Computershare du Canada, Montréal (Québec)
592 809 566 actions émises et en circulation au 24 août 2020

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Augustin Rousselet
Tél. : (581) 741-7421
info@robexgold.com